

LA CONFÉRENCE

ANNÉE JUDICIAIRE 1995-1996 • N°1 SEPTEMBRE-OCTOBRE 1995

BELGIQUE
BELGIE

PP / PB

B - 806

WEEK-END DE DÉTENTE
À KNOKE-LE-ZOUTE
Rallye - promenade - spectacle
soirée dansante

P.32

VISITE PRIVÉE
DE L'EXPOSITION
«LA MODE ET L'ART
1960-1990»

P.27

P.34

JOURNÉE D'ACCUEIL
DES STAGIAIRES

P.33

VOYAGE AUX USA

P.31

1



BMW BRUSSELS (QUARTIER LOUISE): LA CONFIANCE TOUT PRÈS DE CHEZ VOUS.



Découvrez un monde de confiance où la perfection est un objectif permanent. Le professionnalisme du personnel s'appuie sur une infrastructure de haut niveau. Son sérieux, sa compétence et sa maîtrise technologique sont votre meilleure garantie pour vos entretiens et vos travaux de carrosserie. Pour votre facilité, nous mettons un parking à votre disposition.

BMW Brussels

Succursale de BMW Belgium s.a.

Rue du Magistrat 22
1050 BRUXELLES (Quartier Louise)
Tél. 02/641 57 11



SI VOUS AIMEZ CONDUIRE.



LA CONFÉRENCE

COTISATIONS

Voici le montant des cotisations pour l'année judiciaire 1995-1996 :

- stagiaires : 500 F
- conjoint non avocat d'un avocat stagiaire : gratuit
- avocats inscrits au tableau :
 - moins de 10 ans de barreau : 1.900 F
 - 10 ans de barreau et plus : 2.600 F
- conjoints non avocats d'avocats inscrits au tableau : 1.500 F
- membres de la famille judiciaire : 2.700 F
- membres sympathisants : 4.000 F

Seuls les membres en règle de cotisation peuvent participer aux activités de la Conférence et bénéficier de prix réduits pour d'autres. Ils sont seuls admis à participer aux élections en fin d'année.

Faites-vous membre de la Conférence du Jeune Barreau en versant dès aujourd'hui votre cotisation et celle de votre conjoint au compte n° 630-0215121-34 de la Conférence. Votre carte de membre vous sera envoyée dès réception de votre paiement. Soyez-en déjà remercié.

SOMMAIRE

PAGE

5 ÉDITORIAL

7 BILLET DU BÂTONNIER

CHRONIQUES

- 8 • Billet d'humeur, par François Motulsky
- 11 • Le droit qui change, par Antoine Henry de Frahan
- 15 • La plume au vent, par Jennifer Waldron
- 17 • La parole est aux stagiaires, par Gilles Vanderbeck
- 19 • De mémoire d'avocat, par Guy Delfosse
- 21 • Nouvelles d'Avocats sans Frontières, par Jacques Van Gelder et Luc Godin
- 23 • Chronique cinématographique, par Guy Uyttendaele
- 24 • Chronique théâtrale, par Pierre Wynand

28 PETITS ET GRANDS ÉCHOS

31 VOYAGE AUX U.S.A.

RECYCLAGES

- 36 • L'évolution récente et les perspectives du droit des sociétés et de l'entreprise en difficulté

EXPOSITION

- 34 • Palais littéraire et artistique : exposition «La Mode et l'Art, 1960 - 1990»

SPORTS

- 35 • Tournoi de bowling
- 37 • Sports d'hiver à Val d'Isère

ACTIVITÉS DIVERSES

- 32 * Week-end de détente à Knokke-Le-Zoute
- 33 * Après-midi et dîner d'accueil des stagiaires
- 33 * Journées portes ouvertes des juridictions
- 34 * Prix et dîner des anciens présidents

INFORMATIONS

- 39 * Composition de la Commission administrative
- 40 * Le billet du directeur
- 41 * Confrérie judiciaire de Saint-Yves

42 AGENDA ET PETITES INFORMATIONS

LA CONFÉRENCE est éditée par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles
 RÉDACTEUR RESPONSABLE : Me Pierre Bérétz, avenue Brugmann 32, bte 3, 1060 Bruxelles

RÉDACTEUR EN CHEF : Me Alain Guilmet

CHARGÉ DE RÉDACTION : Me Gérard Kuyper et Antoine Henry de Frahan

COLLABORATRICE PERMANENTE : Régine Waterman - Tél. : 02/508.66.43

DESSINS : Marcel SIRAUT

RÉALISATION : RP&C

PUBLICITÉ : RP&C - 145, rue Meyerbeer - 1180 Bruxelles - Tél. : 02/344.52.20 - Fax : 02/343.61.72

COUVERTURE : Saint-Laurent - Exposition «La mode et l'art 1960-1990»



Avenue de la Toison d'Or 64
1060 Bruxelles
Tél. 02/534.42.42
Fax 02/534.43.43

FONDS DE PENSION

- capital extra-légal à l'âge de 65 ans
- au choix - réversible à 60 % sur la tête du conjoint ou du cohabitant survivant - ou non-réversible
- en cas de décès, sur simple demande, le paiement immédiat de la réserve mathématique de la rente projetée, sous forme d'un capital
- participations bénéficiaires
- cotisation annuelle à fixer librement entre 10.000 BEF et 80.000 BEF et fiscalement entièrement déductible en tant que charges professionnelles

FONDS DE SOLIDARITE

- une allocation inconditionnelle de 100.000 BEF par an, à chaque orphelin d'un membre de la Caisse qui bénéficie d'allocations familiales et ceci jusqu'à l'âge de 25 ans
- en cas de décès d'un membre de la Caisse, allocation unique inconditionnelle de 100.000 BEF pour le conjoint survivant
- pension de survie complémentaire pour le conjoint survivant de maximum 160.000 BEF/an après enquête sur les ressources
- pension complémentaire pour le membre à partir de 70 ans de maximum 160.000 BEF/an (180.000 BEF pour un ménage) après enquête sur les ressources
- d'autres allocations sont octroyées à des membres en difficulté

É
DITORIAL

Lors de mon discours «d'introduction» du 22 juin dernier, j'avais mis l'accent sur deux objectifs majeurs que devait assumer la Conférence du Jeune Barreau lors de l'année judiciaire à venir : les jeunes d'une part et l'orientation de la Conférence vers l'extérieur d'autre part.

Les manifestations de la Conférence du Jeune Barreau sont nombreuses. J'éviterai toute redondance dans ce billet en vous les décrivant et je vous invite à parcourir l'agenda qui figure en dernière page.

Si j'ai encore un vœu à formuler, il s'adresse aux lecteurs de ce périodique.

«La Conférence» est envoyée à plus de 6.000 personnes : les avocats francophones et néerlandophones, les magistrats, les juristes d'entreprise, les huissiers de justice et les notaires.

Il n'est pas logique que (sauf exception) seule une poignée de membres de la Conférence du Jeune Barreau écrivent des articles ou fassent part de leurs opinions.

Cet opuscule doit être la porte ouverte aux relations entre les différents membres de la famille judiciaire.

A cet effet, dès le prochain numéro, une chronique sera offerte à ceux ou celles qui souhaiteraient transmettre un message, une idée, une suggestion, un regret, un souvenir, un conseil, une critique, un encouragement ou une opinion.

La Conférence du Jeune Barreau doit être une association qui rend des services non lucratifs.

Les activités qui sont réalisées dans le cadre de cette association sont le fruit

d'un travail important des commissaires, de l'orateur et du directoire dont je ne suis en définitive qu'un des maillons.

J'aimerais que chacun d'entre vous puisse faire appel à chacun d'entre nous. Vous avez à cet effet toutes nos coordonnées et nos fonctions respectives en page 39 du présent périodique.

C'est de cette manière que l'on ne prétendra plus que la Conférence du Jeune Barreau est un «cercle privé».

J'attends le plaisir de vous retrouver bientôt et vous remercie déjà de l'amitié que vous me portez dans la réalisation de nos projets.

Pierre Béretzé



BRUYLANT

RUE DE LA RÉGENCE, 67 - 1000 BRUXELLES - TEL. (02) 512 98 45 - FAX (02) 511 72 02

L'ÉDITEUR DU LIVRE ET DE LA REVUE JURIDIQUES EN BELGIQUE

DIFFUSEUR POUR L'EUROPE DE NOMBREUX OUVRAGES ÉTRANGERS, NOUS POUVONS EN
OUTRE COMMANDER PARTOUT DANS LE MONDE TOUS LES OUVRAGES JURIDIQUES.

DERNIÈRES NOUVEAUTÉS

Le Caucase postsoviétique : la transition dans le conflit. Sous la direction de Mohammad-Reza DJALILI (Collection Axes).
ISBN 2-8027-0982-8. — 1995, 266 p., **540 F.**

Code de commerce et lois particulières. Textes en vigueur au 1^{er} janvier 1995. Rédaction : Jean-Pierre BUYLE.
ISBN 2-8027-0997-6. - 1995, 766 p., **850 F.**

Code judiciaire. Textes en vigueur au 1^{er} janvier 1995, par Alphonse KOHL et Guy BLOCK.
ISBN 2-8027-0995-X. - 1995, 612 p., **850 F.**

Les contrats entre époux. Sous la direction de Jean-Louis JEGHERS.
ISBN 2-8027-0988-7. - 1995, 460 p., **3.200 F.**

Le droit et les minorités. Analyses et textes par Alain FENET, Geneviève Koubi, Isabelle SCHULTE-TENCKHOFF et Tatjana ANSBACH.
ISBN 2-8027-0986-0. - 1995, 464 p., **2.880 F.**

L'effet potentiel de la Convention européenne des droits de l'homme entre personnes privées, par Dean SPIELMANN.
ISBN 2-8027-0981-X. - 1995, 148 p., **1.680 F.**

Lois coordonnées sur les sociétés commerciales (coordination officieuse au 13 avril 1995), par Paul LURKIN, Nadine DESCENDRE, Anne GOMEZ et Françoise MAYEZ, 3^e éd.
ISBN 2-8027-0610-1. - 1995, 276 p., **800 F.**

Les modes non judiciaires de règlement des conflits. Actes de la Journée d'études du 27 avril 1994.
ISBN 2-8027-0987-X. - 1995, 182 p., **1.780 F.**

La personnalité morale en droit privé comparé. L'unité du concept et ses applications pratiques, par Valérie SIMONART.
ISBN 2-8027-0680-2. - 1995, 696 p., **4.400 F.**

Regards croisés sur la Cour d'arbitrage. 10 ans de jurisprudence constitutionnelle. Sous la direction de Francis DELPÉRÉE, Pierre RASSON-ROLAND et Marc VERDUSSEN.
ISBN 2-8027-0600-4. - 1995, 364 p., **1.980 F.**

Regards fiscaux sur la quarante-huitième législature, avec commentaire détaillé des réformes intervenues de juillet 1993 à juin 1995. Sous la direction de Michel DE WOLF.
ISBN 2-8027-0700-0. - 1995, 344 p., **2.700 F.**

Les révolutions en France et en Russie, par Jean-Claude FAVEZ (Collection Axes).
ISBN 2-8027-0973-9. - 1995, 196 p., **420 F.**

LES CODES BELGES

de Servais et Mechelynck

Entièrement sur feuillets mobiles

Cinq tomes (en neuf classeurs cartonnés plein simili-cuir)

Trois mises à jour par an

Collection complète : **21.500 F**

A jour au 1^{er} septembre 1994

Pour les étudiants, prix spécial plus 4 mises à jour gratuites et par la suite 50 % sur celles-ci durant toutes leurs études.

Pour les avocats stagiaires, prix spécial de 17.500 F., 3 mises à jour avec 50 % plus un abonnement d'un an à la « Pasicrisie belge ».

BILLET DU BATONNIER



Mes chers Confrères,

Le périodique de la Conférence accueille traditionnellement le bâtonnier, au début de chaque année judiciaire. Je suis heureux de pouvoir ainsi célébrer l'importance du rôle de la Conférence du Jeune Barreau au sein de la vie du barreau.

Il ne m'appartient certes pas de décrire les objets qu'elle poursuit, et encore moins les initiatives que le président a annoncées, mais il est un point commun que présentent toutes les activités qui vous sont offertes : elles fournissent à tous les avocats qui y participent, et plus particulièrement aux jeunes et aux stagiaires, l'occasion de connaître des confrères et de se faire connaître d'eux. Cette occasion a d'autant plus de prix que, de nos jours, on constate, de façon générale, une baisse de la participation à la vie en société, sur les plans politique, culturel et professionnel. Ce repli sur soi est à l'opposé de notre profession d'avocat qui implique la rencontre permanente des confrères et le contradictoire.

Il est un message qu'il faut répéter à tous ceux qui viennent de nous rejoindre : il ne faut pas embrasser la profession de façon craintive, malgré tous ses périls; il ne faut pas subir le stage, en respectant *a minima* ses obligations comme un *pensum*. Il faut, au contraire, aborder la profession comme chaque dossier, à bras le corps, avec enthousiasme, dynamisme et sérieux, en un mot avec professionnalisme.

Telle est la clef du succès que chacun peut

atteindre, au milieu de mille difficultés, déceptions et revers, au prix d'efforts multiples et constants : compétence juridique, sens des relations humaines, rigueur éthique et déontologie.

Il est impossible de mener à bien une telle tâche seul : quelle que soit la structure du cabinet que l'on choisisse, tout avocat doit, tout au long de sa carrière, être à l'écoute de ses confrères. Il y a, en tout premier lieu, le patron et les membres de son cabinet, puis le chef de colonne, et tous les autres modes de rencontre de type institutionnel : la commission du stage, dont fait partie le délégué des stagiaires, qui en est le représentant naturel, le Carrefour des Colonnes, la Conférence du Jeune Barreau. Toutes ces structures sont à votre disposition; sachez en user et apporter, par vos initiatives, votre pierre à l'édifice commun.

Quant à l'Ordre français des avocats du barreau de Bruxelles, il est aux prises avec un problème commun à tous les barreaux belges et européens : l'augmentation de notre nombre et les difficultés croissantes de beaucoup d'entre nous.

Je veux répéter, ici encore, que notre barreau est résolument opposé à toute instauration d'un *numerus clausus*. Nous poursuivons, par contre, nos efforts visant à un respect accru de nos règles déontologiques, substantiellement renouvées, comme à un contrôle renforcé de notre aptitude à l'exercice de la profession.

A cet égard, je dois souligner l'extrême importance du cours Capa. L'amélioration de la formation des stagiaires est essentiel-

le. Le conseil de l'Ordre, mis en possession des appréciations données pour les deux dernières années judiciaires, va pouvoir en tirer les conséquences, et nous verrons, dès cette année, les conséquences pratiques de l'organisation de certains cours par les Universités.

Je dois, enfin, répéter que l'Ordre et, partant, tous les avocats inscrits au tableau, font un effort considérable pour les stagiaires. La réalité financière ayant ses droits, il nous a malheureusement fallu revoir toutes les cotisations à la hausse, mais celles des stagiaires restent inférieures au seul coût de leurs assurances. Quant à la mesure qui a consisté à faire payer les cours Capa, il nous a fallu faire ce que beaucoup d'autres barreaux faisaient depuis longtemps, et souvent pour des montants plus importants. Le conseil de l'Ordre est conscient que ceci doit s'inscrire dans une recherche de l'amélioration des conditions de rémunération des stagiaires et d'une forme de prise en charge par leur patron, au titre de la formation qu'il s'engage à leur donner. Je reviendrai, vous le pensez bien, à ce sujet important.

Je reprendrai, dans quelques semaines, mon dialogue avec les stagiaires au cours d'entretiens informels dont j'ai pu apprécier l'intérêt l'an passé.

Il me reste à souhaiter à tous les membres et amis de la Conférence du Jeune Barreau une année heureuse, couronnée de succès.

Georges-Albert Dal
bâtonnier de l'Ordre

BILLET D'HUMEUR

François Motulsky



Marcel Achard disait : «Les Normands ont bien de la chance de vivre dans un pays où il y a tant de pommiers, eux qui aiment tellement le Calva».

Moi, je trouve que nous n'avons pas de chance, puisque c'est au moment même où nos vacances se terminent qu'il faut supporter un ciel redevenu gris et affronter, alors que nous sommes pris dans le tourbillon de la vie professionnelle, les encombrements nouveaux qui, maigre consolation, annoncent le Beaujolais aigre dont il est de bon ton de chanter le fruité.

A propos d'encombrements, avez-vous déjà observé ces caméras de surveillance accrochées comme des voutours sur les poteaux et autres pylones qui hérissent nos carrefours ? N'avez-vous pas noté que, comme dans «Les oiseaux» de Hitchcock, elles croissent et se multiplient ?

Vous êtes-vous déjà demandé si ce sont des détecteurs reliés à des ordinateurs destinés à actionner automatiquement les feux de signalisation, de vrais caméras ou encore des caméras factices à effet dissuasif ? Que filment-elles, à quoi servent-elles ou pourraient-elles servir, qui les manipule ? Voilà autant de questions que je m'étonne que l'on ne se soit pas posées.

Les vitres de mon véhicule n'étant pas assez fumées pour me donner le sentiment d'échapper à ce regard indiscret, j'ai pris mon téléphone et me suis adressé à mon commissariat de quartier. Un policier fort aimable me répond : «Ces caméras sont réservées à la régulation de la circulation et aboutissent au dispatching central où tout renseignement utile peut être demandé».

Ne reculant devant aucun sacrifice pour une meilleure information, je téléphone donc au Commissaire en Chef, compétent pour Bruxelles, rue Marché au Charbon.

Tandis que la standardiste me transfère de poste en poste à la recherche du com-

missaire perdu, je laisse vagabonder mon imagination, à l'instar de Gotlib dans ses «Dingodossiers» lorsqu'il s'interroge sur les techniques utilisées par les valeureux ouvriers chargés d'accomplir les tâches les plus humbles et pourtant si périlleuses (1).

Je voyais un bâtiment rivalisant avec le Berlaymont à l'intérieur duquel mille pièces scintillaient sous les feux de centaines d'écrans, une nuée de fonctionnaires s'agitant frénétiquement dans cette ruche bourdonnante comme à Wall Street un jour de krach, qui appuyant sur un bouton pour faire passer au vert le feu de l'avenue Winston Churchill pour permettre le désengorgement du Bois de la Cambre, qui téléphonant au service de Gendarmerie compétent pour signaler un excès de vitesse sur l'autoroute E40 au kilomètre 28 ou qui encore avertissant par sémaphore une brigade d'intervention rapide du vol du sac d'une vieille dame par deux garçons à mobylette à l'angle du Boulevard Poincaré et du Boulevard du Midi, bientôt maîtrisés par les valeureux policiers sous les hurrahs des télécabines rassemblés devant l'écran qui relayait de carrefour en carrefour la vaine cavale des apprentis malfrats.

Moyennant une autorisation spéciale délivrée sur présentation de la carte de détective privé, un groupe d'hommes reconnaissables à leurs feutres mous et leurs imperméables coupés façon Colombo, mitraillaient avec des appareils photos sophistiqués les écrans sur lesquels se déroulaient des scènes apparemment anodines, mais qui allaient leur permettre de transformer les craintes de maris inquiets en douloureuses certitudes que seule la suppression définitive d'une contribution alimentaire allait pouvoir apaiser.

Dans les caves, une armée de contrôleurs fiscaux relevaient frénétiquement le nombre de kilomètres parcourus par les contribuables qu'ils pistaient, des dizaines d'imprimantes crachant des cartes horodatées

permettant de retracer le parcours exact emprunté par les F.F.G. démasqués (2).

Puis je me souvins des «Facéties du Sapeur Camembert» de l'illustre Christophe (3) qui, ayant suggéré à une jeune recrue de creuser un trou pour y enterrer les ordures avant que d'en creuser un second pour y mettre la terre provenant du premier, se gausse de la bêtise de ce dernier de n'avoir pas songé à faire le second assez grand pour y mettre la terre des deux trous.

J'imaginai dès lors que, dans cette termitière géante, chaque pièce était balayée par des caméras indiscrettes dont les images analysées par les hauts gradés installés dans leurs bureaux cossus du dernier étage, allaient permettre d'étayer les demandes de promotions ou d'alourdir un dossier disciplinaire.

Le commissaire en chef étant en congé, c'est toujours avec beaucoup de civilité que l'officier qui le remplace me répond.

Difficile de visiter le Q.G. C'est une seule pièce au 5ème étage du commissariat central avec une vingtaine d'écrans et quatre ou cinq fonctionnaires qui se relayent pendant la journée, les caméras ne fonctionnant pas la nuit.

Oui, ce sont bien des caméras, qui pivotent à 360° et peuvent zoomer à volonté selon les instructions des opérateurs, quatre images pouvant apparaître simultanément sur l'écran et les images de telle ou telle caméra pouvant à tout moment être sélectionnées.

- Mais la vie privée, les délits, les enregistrements ?..

«Oh, Maître, si vous croyez qu'on est équipé pour ça ! Bien sûr, il nous arrive de voir des accidents et d'être les premiers à les signaler au 100. Ou de voir un feu rouge brûlé ou même une agression pour laquelle

nous sommes impuissants. Il n'y a pas d'enregistrement et notre seul souci est de pouvoir envoyer nos hommes régler la circulation rapidement là où le besoin s'en fait sentir».

Sans doute nous approchons-nous de façon insensible de la civilisation dénoncée par Georges Orwell dans «1984». Certes Big Brother n'est pas derrière les écrans, et les caméras ne sont pas dans nos chambres. Mais comment est-il possible que nous ne nous soyons pas autrement émus de voir placer aux quatre coins de nos villes (et de nos campagnes) des judas qui peuvent à tout moment permettre à d'autres citoyens de nous voir sans être vus ?

Quelles sont les garanties que ces yeux ne seront jamais utilisés à d'autres fins que celles pour lesquelles ils ont été conçus ? Les débats qui ont eu lieu n'ont-ils pas été un peu courts ?

A Saint-Josse le bourgmestre avait parlé clair. Ces caméras étaient destinées, malgré les doléances des belles de nuit dont l'intimité était ainsi violée (4), à assurer la sécurité.

Un tour dans les quartiers chauds de la capitale permet de constater que les rares caméras qui subsistent pendent lamentablement, proprement désossées quand elles n'ont pas été purement et simplement kidnappées sans demande de rançon et trônent sans doute dans quelque garage ou épicerie pour impressionner les clients dont l'honnêteté est ainsi renforcée.

Cette expérience ne semble pas avoir ému quiconque, sans doute parce que l'on ne peut que se réjouir à l'idée de voir la sécurité améliorée et qu'il faut avoir de bien lourds secrets pour seulement oser critiquer un système qui ne saurait nuire à ceux qui n'ont rien à se reprocher.

Je crains que l'insécurité et les encombrements toujours présents n'aient trop rapidement rassurés avocats et parlementaires, derniers remparts de notre démocratie, quant à la capacité de gestion des policiers en charge de cette réalisation surprenante, dont la finalité est louable, mais qui peut générer le pire comme le meilleur.

Un billet est trop court pour donner des solutions, mais suffisant pour susciter des interrogations. Alors, après avoir lu distraitemment votre périodique, portez votre regard sur ces périscopes urbains et inquiétez-vous si demain, malgré la publicité qui veut que votre voiture soit votre liberté, vous vous surprenez à constater que «tiens, aujourd'hui ça roule!» Et surtout, gardez le sourire : c'est pour la caméra invisible...

(1) Faire des trous dans les macaronis (un ouvrier est armé d'une immense pique et, ayant pris son élan, tente de percer l'interminable spaghetti que deux autres ouvriers tiennent en tremblant), percer les chas des aiguilles (avec une perceuse) ou encore enfoncer avec les doigts le dentifrice dans des tubes récalcitrants, tels sont quelques uns des mystères quotidiens enfin révélés au public par le talentueux auteur de B.D.

(2) F.F.G. : Fraudeur de frais généraux.

(3) Professeur d'histoire, Christophe - de son vrai nom Colomb - fut l'un des premiers auteurs de B.D. (Plic, Plac, Ploc; les aventures de la famille Fenouillard, l'idée fixe du savant Cosinus, etc.).

(4) non, je vous laisse vos commentaires.

CAHIERS DE DROIT EUROPEEN

Rédacteur en chef

Léon GOFFIN

Professeur émérite de l'Université de Louvain
Avocat honoraire au Barreau de Bruxelles

Secrétaire général

Denis Waelbroeck

Maire de conférences
à l'Université de Bruxelles
Avocat au Barreau de Bruxelles

Directeur

Jean-Victor LOUIS

Professeur ordinaire
à l'Université de Bruxelles

Secrétaire

Frédéric LOUIS

Avocat au Barreau de Bruxelles

Depuis 1965, les *Cahiers de droit européen* fournissent une réflexion et une documentation de haut niveau, proche de l'actualité, sur l'évolution de tous les domaines du droit européen, y compris celui qui relève des organisations non communautaires.

Les *Cahiers de droit européen* sont le fruit de la collaboration des plus éminents spécialistes internationaux, hauts magistrats européens, professeurs d'universités européennes, avocats de renom et hauts fonctionnaires, etc.

Les *Cahiers de droit européen* sont depuis 1965 à l'avant-plan des publications européennes dans ce domaine.

Leur publication a été reprise, au début de 1994, par les **Editions juridiques Bruylant**.

ABONNEMENT 1995 :

5.200 FB pour tous pays, frais d'envoi ordinaire compris

Etablissements Emile Bruylant

rue de la Régence, 67 - 1000 BRUXELLES

Tél. : 32 2 512 98 45 - Fax : 32 2 511 72 02 - BBL 310-0101028-40



Juridica

**Achat & vente de livres
et de revues juridiques
Estimation bibliothèque**

Fax : 02/647.05.05

Paul Vanderkelen

Rue Elise, 45 - 1050 Bruxelles - Tel.: 02/647.05.39
(uniquement sur rendez-vous)

CHAMBRE BELGE DES COMPTABLES a.s.b.l.

Ecole fondée en 1905 sous le haut patronage d'Ernest SOLVAY

STAGIAIRES ET JEUNES DIPLOME(E)S

Une spécialisation sérieuse en comptabilité et/ou fiscalité est un appoint particulièrement utile.

***Vous pouvez l'acquérir
en suivant librement les cours de la CBC,***
UNANIMEMENT APPRÉCIÉS ET DONNÉS À BRUXELLES DEPUIS 1905

Vous aussi, optez pour un enseignement de qualité,
un diplôme réputé, des professeurs compétents et expérimentés.

La Chambre Belge des Comptables vous propose ses cours pratiques

- de comptabilité commerciale
- de comptabilité analytique d'exploitation
- de comptabilité des sociétés
- de législation comptable
- de gestion financière
- de gestion budgétaire
- d'analyse des comptes annuels
- de comptes consolidés
- de droit fiscal (impôts des personnes physiques, des sociétés, T.V.A., enregistrement et succession).

Une documentation détaillée vous sera adressée
sur simple appel au Secrétariat de la CBC



Téléphonez-nous au **511.01.49**
CBC • Bd de Waterloo 53 • Bte 5 • 1000 Bruxelles

LE DROIT QUI CHANGE

Antoine Henry de Fraban



I. En droit judiciaire

La loi du 13 avril modifiant les articles 455 et 455 bis du Code judiciaire prépare la voie à une intervention plus large des membres du barreau dans le cadre des bureaux de consultation et de défense ainsi que des commissions d'office. En effet, la référence faite dans ces articles aux «avocats stagiaires» est désormais remplacée par une référence générale aux «avocats» (Mon. 2 juin 1995, p. 15627).

II. En droit social et en droit de la sécurité sociale

L'A.R. du 19 mai 1995 modifiant le champ d'application de l'A.R. n° 34 du 20 juillet 1967 en matière d'occupation de travailleurs de nationalité étrangère (Mon. 1er juin 1995, p. 15501) a pour objet d'élargir les catégories de travailleurs étrangers qui ne sont pas soumis à l'obligation d'obtenir un permis de travail pour fournir des prestations de travail en Belgique et dont les employeurs en Belgique ne sont pas soumis à l'obligation d'avoir obtenu une autorisation d'occupation. Cet élargissement bénéficie aux travailleurs qui possèdent déjà un droit de séjour en Belgique ou qui viennent exercer leur profession en Belgique pour une courte période.

Dans la ligne de ce qui précède, signalons que le régime des travailleurs transfronta-

liers a été modifié par la loi du 10 avril 1995 modifiant les articles 107, 20 et 108, § 1er de la loi du 30 mars 1994 portant des dispositions sociales (Mon. 15 juillet 1995, p. 19609).

En matière de minimex, l'A.R. du 6 avril 1995 (Mon. 5 juillet 1995, p. 18877) a réglé la question de la détermination du CPAS compétent pour les sans-abri, en modifiant sur ce point l'A.R. du 30 octobre 1974 portant règlement général en matière de minimum de moyens d'existence.

Enfin, diverses mesures réglementaires sont venues apporter quelques modifications dans différentes branches de la sécurité sociale. Signalons en particulier l'A.R. du 8 juillet 1995 (Mon. 15 juillet 1995, p. 19610) qui modifié l'A.R. du 4 novembre 1963 portant exécution de la loi du 9 août 1963 qui, comme chacun sait, a institué et organisé un régime d'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

III. En droit commercial

Le contrat d'agence commerciale est désormais réglementé par la loi du 13 avril 1995 (Mon. 2 juin 1995, p. 15621). Plus précisément, la loi régit les conventions entre une partie, l'agent commercial, qui est chargé de façon permanente et moyennant rémunération par l'autre partie, le commettant, sans être soumis à l'autorité de ce dernier, de la négociation et éventuel-

lement de la conclusion d'affaires au nom et pour le compte du commettant. Les angles du champ d'application de la nouvelle loi sont donc le rôle d'intermédiaire de l'agent, son indépendance à l'égard du commettant, et le caractère stable de leur relation. Comme l'ont relevé Mes Claude Verbraeken et Aimery de Schoutheete dans l'article qu'ils ont publié sur le contrat d'agence (J.T., 1995, p. 462), la principale innovation de la loi réside dans l'indemnité d'éviction à laquelle l'agent commercial pourra désormais prétendre au cas où le commettant mettrait fin au contrat.

L'article 37 de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques du commerce et la protection des consommateurs a fait l'objet d'une petite modification apportée par la loi du 13 avril 1995 portant obligation de communiquer certaines informations aux clients par les banques et sociétés de crédit (Mon. 7 juin 1995, p. 16135).

Enfin, la loi du 4 août 1992 relative au crédit hypothécaire a fait l'objet d'une nouvelle modification : la loi du 13 avril 1995 (Mon. 7 juin 1995, p. 16132) a en effet pour objet d'en remplacer et d'en modifier bon nombre d'articles.

IV. En droit des sociétés

Suite aux substantielles modifications qui leur furent apportées en juillet 1991, les lois

coordonnées sur les sociétés commerciales ont été «réparées» par la loi du 13 avril 1995 («reparatiewet») (Mon. 17 juin 1995, p. 17492).

Parmi les bénéficiaires des soins ainsi prodigués, mentionnons l'article 60 qui organise la marche à suivre en cas de conflit d'intérêt au sein du conseil d'administration des sociétés anonymes, et qui se voit flanqué désormais d'un article 60 bis, applicable uniquement aux sociétés cotées en bourse, signalons aussi l'article 41 qui régleme la validité des clauses restreignant la libre cessibilité des titres et qui sera dorénavant un peu plus souple, ainsi que l'article 74ter relatif aux pactes de votation. Le fonctionnement du conseil d'administration des sociétés anonymes est également assoupli, par la réduction à deux du nombre minimum d'administrateurs et par la possibilité de remplacer les réunions du conseil par un document signé par les administrateurs. Ces deux innovations ne sont toutefois utilisables que dans certaines conditions fort strictes.

Par ailleurs, les actionnaires belliqueux, qu'ils soient majoritaires ou minoritaires, disposent désormais d'armes supplémentaires, dont les conditions d'utilisation sont bien entendu strictement réglementées : un actionnaire pourra forcer les autres actionnaires à lui racheter ses parts, ou au contraire, il pourra contraindre les autres actionnaires à lui vendre les parts qu'ils détiennent (nouveaux articles 190ter à quinquies).

Enfin, le transfert de branches d'activités est désormais calqué sur le régime applicable aux fusions et aux scissions, dont l'avantage majeur est de permettre un transfert d'universalité opposable aux tiers comme tel, sans qu'il soit nécessaire de recourir aux formalités propres à chaque élément de l'universalité.

Rappelons pour terminer que le capital minimum des sociétés anonymes est désormais fixé à 2.500.000 FB.

V. En droit financier

La place financière belge a connu son second Big Bang, provoqué par la loi du 6 avril 1995 relative aux marchés secondaires, au statut des entreprises d'investissement et à leur contrôle, aux intermédiaires et conseillers en placements (Mon. 3 juin 1995, p. 15876). L'objectif de la loi est d'accroître la crédibilité et la compétitivité des marchés financiers belges par rapport à leurs concurrents étrangers.

La loi s'organise autour de trois axes : elle vise tout d'abord à libéraliser le marché des services d'investissement, en permettant aux intermédiaires ressortissants d'un Etat membre de la Communauté Européenne de mener des activités en Belgique, elle organise le «régime général» des marchés secondaires, notamment en octroyant au Roi le pouvoir de créer, à côté des bourses de valeurs mobilières, des marchés secondaires pour de nouveaux instruments financiers; la loi organise le régime de contrôle des marchés secondaires, et l'on se souvient encore à ce propos des remous provoqués par la dévolution d'un contrôle «de première ligne» à la Commission de la Bourse, tandis que la Commission bancaire et financière voyait son rôle limité au contrôle «de seconde ligne». Enfin, la loi revoit la réglementation applicable aux entreprises d'investissement (sociétés de bourse, agents de change, gérants de fortune, ...) et en particulier les règles d'organisation et de contrôle.

VI. En droit des assurances

La loi du 27 mars 1995 relative à l'intermédiation en assurances et à la distribution d'assurances prévoit principalement l'obligation pour les «courtiers» d'être inscrits auprès de l'Office de Contrôle des Assurances, qui est en outre chargé de veiller au respect des conditions prévues par cette loi (Mon. 14 juin 1995, p. 17029).

Signalons aussi deux A.R. du 5 avril 1995

relatifs aux caisses de pensions visées à l'article 2 de la loi du 9 juillet 1975 relative au contrôle des entreprises d'assurance (Mon. 15 juin 1995, p. 17254 et 17258).

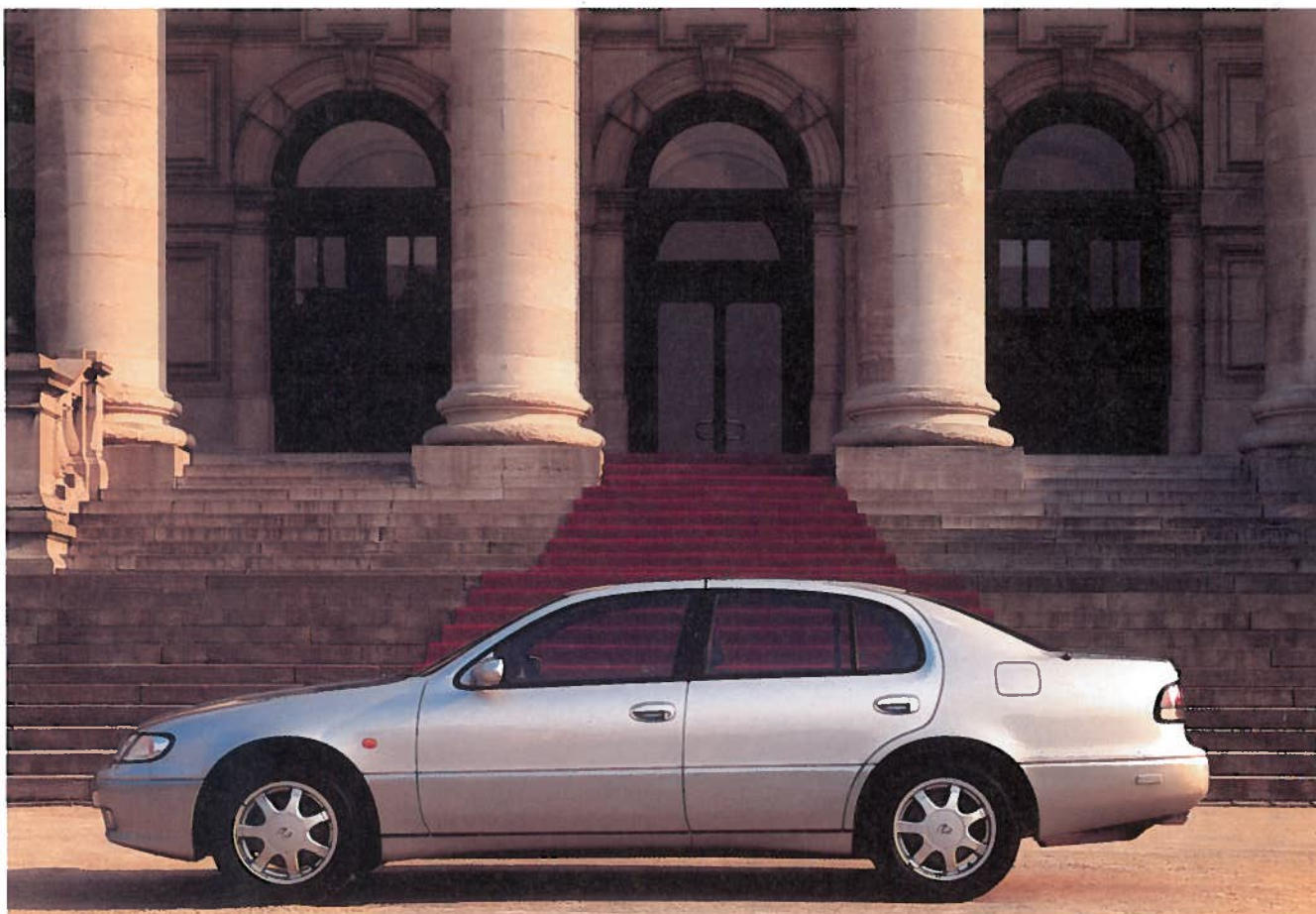
En matière d'assurance obligatoire de la responsabilité en matière de véhicules automoteurs, mentionnons la loi du 13 avril 1995 modifiant l'article 29 bis et abrogeant l'article 29ter de la loi du 21 novembre 1989 (Mon. 27 juin 1995, p. 18244) ainsi que l'A.R. du 26 avril 1995 désignant l'autorité visée à l'article 8 de la loi du 21 novembre 1989 (Mon. 12 juillet 1995, p. 19359).

VII. En droit constitutionnel, droit d'auteur, droit international privé, art de guérir

Les membres des gouvernements et des assemblées ainsi que les fonctionnaires généraux, tant au niveau fédéral que régional et communautaire, sont visés par les deux lois (l'une spéciale, l'autre ordinaire) du 2 mai 1995 relatives à l'obligation de déposer une liste de mandats, fonctions et professions et une déclaration de patrimoine (Mon. 26 juillet 1995, pp. 20185 et 20188).

Dans la foulée de la loi du 30 juin 1994 sur le droit d'auteur, l'A.R. du 23 juin 1995 relatif au droit à rémunération pour copie privée des auteurs, des artistes interprètes ou exécutants et des producteurs de phonogrammes et d'oeuvres audiovisuelles régleme la répartition des droits perçus par les sociétés de gestion (Mon. 11 juillet 1995, p. 19275).

Enfin, la profession de kinésithérapeute est désormais réglementée : la loi du 6 avril 1995 (Mon. 16 juin 1995, p. 17367) modifiant l'A.R. n° 78 du 10 novembre 1967 relatif à l'exercice de l'art de guérir prévoit les conditions d'accès à la profession, définit la notion d'exercice illégal de la kinésithérapie et crée un Conseil national de la kinésithérapie.



Cette différence semble subtile. Pourtant les conducteurs de GS300 ont trouvé le juste équilibre entre se distinguer et se faire remarquer. En effet, outre une ligne pure mais racée, la GS300 conjugue esthétique, raffinement et technologie. Chaque détail la distingue des autres. A bord, l'intérieur cuir ou velours, l'air conditionné et le lecteur CD équipé de 7 haut-parleurs et d'un chargeur de 12 disques

sont autant d'éléments qui augmentent le plaisir de conduire. Au-delà d'un confort extra-ordinaire, la GS300 se distingue aussi par sa haute technologie. Par exemple son moteur 3 litres 24 soupapes qui est un hommage au silence, ou sa transmission automatique à quatre rapports s'adaptant à tous les styles de conduite. Et pour voyager sereinement, la GS300 est équipée de ceintures de

sécurité actives, de l'airbag conducteur et passager ainsi que de l'ABS électronique et du Traction Control progressif.

Mais appelez-nous. Tant de choses font de la GS300 un objet remarquablement distingué qu'un essai s'impose.



ETERNELLE POURSUITE DE PERFECTION

Lexus GS300.

La différence entre se distinguer et se faire remarquer.

L'art d'être votre banquier.

LA PLUME AU VENT

Jennifer Waldron



M.S.

Elsope conte l'histoire du renard qui relève des empreintes d'animaux à l'entrée d'une grotte.

Toutes les empreintes vont vers la grotte.

Aucune n'en revient.

Conclusion ? C'est la tanière du lion.

Or, ce renard que certains ont pris pour le premier détective de l'histoire est surtout «un escroc à la logique».

Pourquoi ?

Posez-vous la question ? Comment un animal à l'odorat développé n'a-t-il donc pas flairé l'odeur du danger qu'il connaissait bien !

Le leurre est identique dans les romans policiers où autant d'enquêteurs pratiquent la science dite, à tort, de la déduction.

La déduction va du général au particulier, du principe à la conséquence.

L'induction va du particulier pour aboutir au général, remonte les faits à la loi qui les régit.

Ainsi les enquêteurs établissent la loi en s'appuyant sur les faits constatés.

Mais qui a posé les faits ? L'auteur.

Et le lecteur quant à lui remontera des faits à la loi.

Ce sont là des exercices familiers aux avocats.

Dans ce genre d'exercice on trouve les meilleurs et les pires. Parmi les meilleurs, en voici deux.

PIERRE DE LUNE de William Wilkie Collins, traduit de l'anglais, ed. Phebus, 510 p.

W. Collins a publié ce livre en 1868, ce qui le place à mi-parcours entre Edgar Poe et Conan Doyle dans l'histoire du roman policier.

Il était considéré par J.L. Borges comme l'un des fondateurs du genre.

La trame de l'histoire qui s'organise autour de la disparition d'un diamant, est racontée tour à tour par les témoins directs du drame, ce qui lui donne une ressemblance avec les procès-verbaux de certains de nos dossiers.

Ce n'est pas un hasard. En effet, Collins s'est inspiré d'une série de volumes intitulés «Les causes célèbres» de Maurice Méjen qu'il a découverts dans les boîtes d'un bouquiniste sur les quais de la Seine.

De ces narrations enchâssées, construites sur le principe d'une série de flash-back, vont se dévoiler lentement plusieurs vérités.

Ce type de construction donne au lecteur l'impression de participer avec ravissement à une sorte de Cluedo littéraire.

Non seulement l'intrigue y est magnifiquement menée, mais les personnages, amis serviables mais n'en pensant pas moins, filles perdues malgré leur bonne volonté, sont des types humains actuels et crédibles.

Partageant sa vie entre deux femmes (une

lady mariée et sa gouvernante dont il aura trois enfants morganatiques) et entretenant l'image d'un excentrique littéraire, Collins pourrait être un auteur du vingtième siècle.

C'est ainsi que sa peinture insolente de certaines composantes toujours présentes dans une société victorienne, la dénonciation de l'hypocrisie d'un univers bien pensant et l'opacité des rapports entre les êtres humains sont hélas résolument de notre monde.

Ce livre n'est pas sans rappeler *Les vestiges du jour de Ishujuru*, l'intrigue policière en plus.

PROBLEMES D'ARCHIVAGE ? MANQUE DE PLACE ?

VOTRE SOLUTION !

Hays
THE BUSINESS SERVICES GROUP

Rue Picard, 32 - 1210 Bruxelles
Tel.: 02/427.71.23 - Fax : 02/424.09.86

André JOSTEN
Sprachendienst

**Le spécialiste de la traduction juridique
de et vers l'Allemand**

74, av. des Armures • 1190 Bruxelles
Tel. 02/343.69.16 • Fax. 02/343.40.96

Suite de la page 15

J'ai découvert cet ouvrage grâce au deuxième (ci-dessous) puisque l'un des personnages de *L'aliéniste* lisait précisément *Pierre de lune*.

L'ALIÉNISTE par Caleb Carr, traduit de l'américain, ed. Presses de la Cité, 480 p.

Il y a une différence entre les films policiers et les livres du même genre.

Il est possible de fermer les yeux dès qu'apparaissent sur l'écran des scènes sanglantes. Il est impossible de le faire devant les pages d'un livre.

Vous pouvez lire le livre de Caleb Carr les yeux ouverts, même si certaines scènes sont un peu «horribifiques», mais pas plus que celles du *Dablia noir* ou *J'étais Dora Suarez*, qui sont des romans d'une grande sensibilité aussi.

De quoi s'agit-il ?
Nous sommes au siècle dernier.

Des meurtres mystérieux comme il se doit sont découverts telles des avant-premières de crimes en série.

Les victimes ont les yeux dépecés ou dévorés.

Un aliéniste - c'est ainsi que l'on appelait les «psy» à l'époque - un journaliste et un journaliste vont tenter de rechercher le ou les meurtriers au moyen de ces méthodes contestées à l'époque, puisque la psychanalyse n'était pas née.

Les enthousiastes ont dit de ce livre qu'il touchait à la fois à l'histoire, au thriller et à l'analyse.

C'est exact.

Caleb Carr est le fils d'un écrivain appartenant au cercle des écrivains de la génération de Kerouac.

Mais le fils a assurément pour père spirituel Collins et c'est heureux.

Ces deux auteurs sont passionnants dans la mesure où ils sont passés maîtres dans l'art de jouer avec nos peurs les plus enfouies.

La où ils réussissent le coup de maître, c'est quand ils en arrivent à retourner les données

d'un problème que le lecteur a considéré comme résolu.

La logique, arme de froide lucidité, devient leur facteur d'angoisse.

Ce qui crée la peur, c'est en effet la remise en question des valeurs éternelles de la raison, c'est alors que surgissent de l'inconscient les troubles et les interdits qui n'osent s'avouer librement.

N'est-ce pas Thomas Narcejac qui proposait la formule suivante: «Un roman policier est un récit où le raisonnement crée l'effroi qu'il est chargé d'apaiser» ?

L'on dit encore qu'une bonne frayeur est plus salutaire qu'un bon conseil.

Quant à moi, je vous conseille ces deux ouvrages qui vous donneront une frayeur salutaire.

ABS - 2 airbags - RK7 RDS - Air conditionné de série

2.0 L ou 2.5 L automatique

À PARTIR DE 825.000 F TVAC



NEW CHRYSLER STRATUS



DANCAR TECHNIC

Concessionnaire CHRYSLER Jeep®

Rue Vanderkindere, 532 • 1180 Bruxelles • Tél. : 344.33.05 & 346.31.86
Bld de la Deuxième Armée Britannique, 31 • 1190 Bruxelles • Tél. : 347.15.20

LA PAROLE EST AUX STAGIAIRES

Gilles Vanderbeck



Nous voici repartis pour une nouvelle année judiciaire. 1995-1996 s'annonce être un tout grand cru puisqu'on ne prévoit qu'une petite centaine de stagiaires supplémentaires portant dès lors notre nombre à près de 800 et faisant de nous la première «tribu» d'avocats stagiaires de tout notre beau Royaume, bien supérieure en nombre à la plupart des Barreaux wallons !!

C'est dire si nous représentons une force dont il nous appartient de prendre pleinement conscience. Force qui, utilisée à bon escient, unie et solidaire, nous permettra sans aucun doute d'exiger et d'obtenir une solution salutaire aux problèmes que nous rencontrons actuellement pendant toute la durée de notre stage.

Pour cette tâche, ô combien ardue, des structures existent déjà dont il me revient de vous parler.

Vous êtes ainsi représentés par le délégué des stagiaires, votre bien dévoué soussigné, élu en principe parmi les avocats inscrits à la liste des stagiaires, et ce à l'issue de chaque année judiciaire.

Le délégué des stagiaires vous représente auprès de la Commission du stage composée en outre du dauphin de l'Ordre, du président et du président adjoint du Bureau de consultation et de défense, du directeur du centre de formation professionnelle du Barreau, du vice-président de la Conférence du Jeune Barreau.

De manière plus générale, le délégué des stagiaires a vocation de vous assister collectivement ou individuellement dans

tous les problèmes que vous pourriez connaître au cours de vos années de stage (conflit avec un patron de stage, difficultés financières ou autres problèmes de cœur ...).

A côté de leur délégué, les stagiaires se sont dotés depuis peu d'une assemblée plénière dénommée «Carrefour des Colonnes», composée de représentants pour le moment désignés mais prochainement élus au sein de chaque colonne, soit 24 membres portés cette année à 36 en raison de l'élargissement du nombre de colonnes.

D'aucuns diront que cette assemblée, présidée par le délégué des stagiaires, à la vocation syndicale prononcée, est leur outil de guerre, d'autres plus modérés, dont je fais partie, préféreront soutenir que cette assemblée assure à l'action des stagiaires une certaine représentativité, légitimant de ce fait l'ensemble de ses décisions.

Le Carrefour des Colonnes est sans aucun doute l'organe relais indispensable entre l'ensemble des stagiaires et leur unique représentant officiel, le délégué des stagiaires.

Le Carrefour des Colonnes est divisé en commissions, lesquelles préparent l'action des stagiaires relativement aux sujets brûlants tels que rémunération minimale des stagiaires, problème de l'accès à la profession, cours C.A.P.A., fonctionnement du B.C.D., qui seront ensuite présentés et débattus devant la Commission du stage.

Cet organe, ce magnifique outil que nous stagiaires nous nous sommes attribué, ne vaut et n'a d'intérêt que par sa représenta-

tivité. Il est l'assemblée des stagiaires par excellence et est totalement indépendant des autorités de l'Ordre.

Il a vocation à regrouper tout type de stagiaires, petits, grands, gros, laids et beaux mais aussi et surtout, des stagiaires d'horizons différents, dignes représentants de tous les courants de pensée des 700 voire davantage que nous sommes, qu'ils soient stagiaires de première à troisième année de stage, grande dis' ou modeste satis', du cabinet machin chose ou sans patron.

Pour tous ceux que l'aventure n'effraie pas, comme dirait le slogan publicitaire, venez nous y rejoindre.

Si cette lourde responsabilité vous refroidit quelque peu, enquerrez-vous au moins de savoir qui au sein de votre colonne vous représente avantageusement (un blâme sera réservé à celui qui l'ignorera !!), répondez nombreux et spontanés à nos demandes de renseignements, faites nous savoir quels sont les sujets que vous souhaiteriez nous voir aborder en priorité pour l'année à venir, bref participez à votre niveau à ce qui constitue la seule défense de vos intérêts.

J'en profite pour vous soumettre brièvement les délicats problèmes que nous traitons avec priorité et qui sont ceux de la rémunération des stagiaires et de l'accès à la profession.

En mai-juin 1987, la Commission du stage avait effectué un important sondage auprès des stagiaires dont de larges extraits furent publiés dans le n° 1 du périodique la Lettre du Bâtonnier du 30 septembre de la même année.

Suite de la page 17

Il en ressortait que plus de la moitié des stagiaires de première et deuxième année de stage gagnaient moins de 20.000 FB par mois, soit au moins deux fois moins que n'importe laquelle des secrétaires de nos chers patrons.

Ces résultats ne diffèrent guère énormément de ceux recueillis durant l'année judiciaire 1994-1995 à l'issue d'un autre sondage, et ce nonobstant l'amélioration théorique des conditions financières du stage apportée par les modifications successives de l'article 6 de la convention du stage.

Faut-il en conclure que 8 longues années de négociations et de réflexions assorties parfois de mesures concrètes n'ont été que vains efforts, ou par la constatation que je partage, que les mesures prises sont loin d'être suffisantes et qu'une refonte totale mettant notamment en place un système rigoureux de contrôle s'impose ?

En 1990, nous étions 480 avocats inscrits à la liste des stagiaires, en 1991 ce chiffre passait à 503 inscrits, 520 en 1992, 561 en 1993, 637 en 1994 et enfin 700 en

1995, soit en 5 ans une augmentation de 220 stagiaires ou de 46 %.

Ces chiffres illustrent à suffisance le délicat problème de l'accès à la profession qui, comme l'écrivait très justement mon prédécesseur Me Kuyper, nous concerne tous, licenciés en droit, futurs stagiaires ou avocats inscrits au tableau, en ce qu'il touche directement à la conception que l'on a du Barreau et de notre métier (Me Gérard Kuyper, chronique «La nuit des stagiaires», La Conférence, n° 5, mai-juin 1995, p. 13).

Face à ce problème bon nombre de Barreaux du Royaume ont déjà pris l'initiative d'instaurer de manière plus ou moins explicite une forme de «numerus clausus» que ce soit par un renforcement des conditions d'accès à la liste des stagiaires ou par une diminution du nombre de stagiaires par cabinet d'avocats.

Notre Barreau, loin d'être précurseur en la matière, n'a à ce jour adopté à proprement dit aucune mesure concrète en relation avec cet épineux problème, hormis peut-être l'instauration progressive et insidieuse d'une augmentation des charges financières

reposant sur chaque nouveau candidat stagiaire (perception d'un droit d'inscription qui devrait s'élever pour l'année judiciaire à venir à la somme de 12.500 FB, financement des cours CAPA directement par les stagiaires, augmentation importante des cotisations à l'Ordre), critères que nous ne pouvons bien entendu accepter.

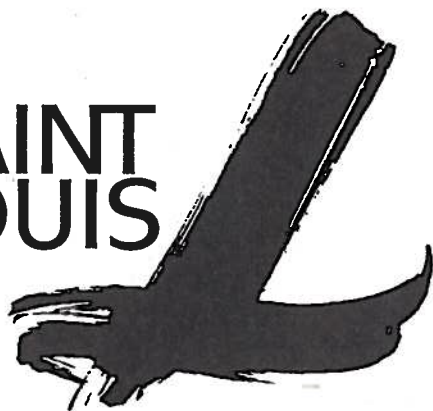
Cet article aura, je l'espère, eu le mérite de vous montrer que des structures existent qui veillent à vos intérêts à tous. Plus aucun d'entre nous ne pourra désormais feindre de ne pas les connaître en invoquant le manque d'information dont il serait la malheureuse victime.

Il vous revient maintenant de les utiliser ou mieux d'y prendre une part active.

Je ne voudrais pas terminer ces lignes sans rappeler que cette année la Conférence du Jeune Barreau a décidé de nous soutenir activement. Gageons que cette «association» concrétise toutes nos aspirations.

UNIQUE EN BELGIQUE FRANCOPHONE

SAINT
LOUIS



Pour vous qui travaillez la journée,
les **Facultés universitaires Saint-Louis**
organisent une candidature en droit
et une candidature en sciences
économiques, sociales et politiques
à **horaire décalé**. De 17 à 20 heures
du lundi au vendredi, durée 2 ans.
Bruxelles-centre.

FACULTES UNIVERSITAIRES

Boulevard du Jardin botanique, 43 1000 Bruxelles

Soirée "Portes ouvertes"
6 septembre 1995 à 18 heures
rue du Marais, 109
1000 Bruxelles

02/ 211 78 11

DROIT et ESPO : Mlle Thoua

De mémoire d'avocat

ASSASSIN DE SON ÉPOUSE ET DE SON FILS

Guy Delfosse



Quoique déjà très doué pour l'égo-centrisme et l'autogobisme, cette fois (retenez-moi ou je vais faire un malheur !) je ne mettrai pas de bémol à ma narcissique vanité. C'est le plus grand procès de ma vie. Celui qui suffit à marquer une vie, et a marqué la mienne. Celui qui m'a valu l'estime (difficile à conquérir) de l'admirable Président Terlinden (lequel, par contre, estime que j'ai plaidé «comme un pied» toutes mes affaires de hold-ueurs et que seul le «passionnel» était mon registre).

Claude S., quoique maghrébin, avait fait un riche mariage. Il avait épousé la fille d'un grand éditeur. Elle bouillonnait dur, à la firme familiale, même le samedi. Lui se la coulait douce à ses crochets mais, excellent père, était le principal éducateur de leur enfant commun. Avait-elle un amant ? Pas sûr. Mais elle voulait, en tout cas, quitter son mari. Et lui reprendre l'enfant. Résultat des courses : il les avait assassinés (oui, il y avait préméditation, du moins en ce qui concerne l'enfant) tous deux.

Affaire prodigieuse, car prodigieusement humaine. Mon ami Guy François et moi avions été isolément consultés, par télégramme, un même matin. Nous n'avions pas tout de suite répondu à l'appel. Et pour cause : c'était l'après-midi de la Coupe Davis (historique) Belgique-Italie (finale européenne) avec Washer et Brichant au meilleur de leur forme (cela ne nous rajeunit pas). Guy et moi, on s'était vus au Léo. Comme on ne se cachait rien, chacun s'était vanté à l'autre du télégramme reçu. Les matches commencent. Guy (plus riche) était à l'ombre. Moi (plus pauvre) au soleil. L'idée de perdre le client, même au profit de mon meilleur ami, me tracassait. J'étais distrait, suivais mal les échanges de balles. «Tant pis pour le prix des places. Vas à la prison tout de suite, puisque cela te tarabuste tant», me dit ma Janine. Je me lève donc et quitte le stade. Hippolyte Wouters était là aussi (au

centre). Mon manège ne lui avait pas échappé. Ni celui de l'«autre» Guy. A peine constaté mon départ, Guy François me suivit à Forest. C'était comique à observer, me dit plus tard mon cher Hippolyte. Toujours est-il qu'à peine étais-je au parloir avec Claude S. que Guy François surgissait. Ainsi, nous devînmes, en parfaite entente comme toujours, les conseils d'un des «criminels» du siècle.

On se répartit les tâches. Guy voulait plaider le meurtre de la femme. En état de légitime défense, selon lui. L'enfant du client était sa vie. Lui enlever son enfant était lui ôter sa vie ou, du moins, sa raison de vivre. Force irrésistible. Cela paraît facile à écrire. En convaincre le jury était une autre paire de manches (de robe d'avocat). J'héritai de l'assassinat de l'enfant, tâche à première vue insurmontable. Je ne pouvais, selon Guy, que plaider les circonstances atténuantes.

Mais je voulais, moi aussi, mon acquittement. Père de trois enfants, je voyais la chose comme si j'y étais. La mère morte, le client ne voulait pas que son fils soit le fils d'un assassin. Assidu du littoral, il le voyait déjà en perpétuelle colonie de vacances, en pull vert, orphelin esseulé, avec ses petits camarades, ricanant derrière son dos que son papa était en prison pour avoir tué sa maman.

Image intolérable. Alors, pour éviter à son enfant chéri ce calvaire, il s'en approchait, durant son sommeil, précautionneusement, amoureuxment, sur la pointe des pieds, et d'un coup de couteau bien ajusté (façon arabe), après avoir écarté doucement sa chemisette et, qui sait ?, après un ultime bisou, il le poignardait. Par amour. Amour paternel dévoyé.

J'avais écrit 50 pages sur ce sujet. Je les jetai. Ma plaidoirie, je la composai en auto entre

l'avenue Van Becelaere (mon domicile de l'époque) et la place Poelaert. (J'étais dans un tel état de transe et de trac que c'était mon épouse qui conduisait). Puis, quand la parole me fut donnée, j'improvisai. En roue libre. Avec des grâces d'état. La Chef du jury (cela avait échappé à l'avocat général lors des récusations) était une religieuse, reconnaissable à la petite croix au revers de son tailleur gris. Je plaidai en la regardant dans les yeux. «Juger c'est comprendre. Cet assassinat est incompréhensible. Donc ne jugez pas». M. Terlinden oublia de préciser qu'un vote blanc équivalait à un acquittement. Le terrible Hugues Vehenne, du Soir, un «poignet», doublé d'un Simenon qui récrivait mieux vos plaidoiries que vous ne les prononciez, hautain avec les avocats, dont, à la différence de son successeur Guido Van Damme il ne disait jamais aucun bien, cessa d'écrire pour confier à ses lecteurs, le lendemain, qu'il préférerait rester suspendu à mes lèvres (sic), ce qui ne l'empêcha pas de conclure rageusement et cyniquement son «papier» (Vehenne était répressif, sinon carrément méchant) après le double acquittement «ainsi l'assassin va pouvoir hériter de ses deux victimes. Justice est rendue...».

Car nous eûmes un double acquittement. En assises, pour la première fois de sa vie, R.O. Dalcq, conseil de la partie civile, en reste pantois. A ses côtés, l'alors tout jeune Lévy-Morelle que cette expérience malheureuse, et sa carrière de curateur, ne devaient pas empêcher de récidiver trois fois, avec succès (les Assises, c'est une drogue : quand on y a goûté : difficile de s'en passer).

Ce n'est pas fini. Apprenant son double acquittement, l'accusé piqua une crise de nerfs en plein box «J'ai tué mon fils. Vous ne pouvez pas m'acquitter». Par la suite, je négociai avec R.O. Dalcq. L'accusé acquitté ne voulait pas un franc de la fortune de ses victimes. Par contre, il exigeait que son nom

Suite de la page 19

figurât sur la tombe de son fils assassiné. Nous tombâmes d'accord. Après quoi, le client se perdit dans les sables du désert rejoindre les Petits Frères de Foucauld.

Pour la petite histoire, je devais par la suite rencontrer deux fois le frère et oncle des victimes. A un cocktail, un de mes clients me présenta à lui «Mon formidable avocat». Le frère et oncle me tourna les talons après m'avoir traité de «voyou» et (mon client était publicitaire) s'empressa de retirer le

budget de sa société audit client, qui n'avait évidemment pas mesuré l'ampleur de sa gaffe. Beaucoup plus tard, je donnais une petite causerie dans un service-club sur mes souvenirs de Cour d'Assises. J'y parlais de l'affaire S. La présence dans la salle de son beau-frère m'avait échappée. Mais, après que je me fus tu, celui-ci vint vers moi. «Merci» me dit-il, «grâce à vous, j'ai enfin compris». Ce qui était pour lui une formidable erreur judiciaire - car il y a aussi des erreurs judiciaires en faveur des accusés - lui

était devenu humainement explicable, compréhensible et admissible.

De Claude S., je n'eus plus jamais de nouvelles. Mais un tel souvenir, en commun avec Guy François, il est bien évident que c'est inoubliable. Pourtant, je n'avais pas attendu cela pour chérir Guy. Au collège St Michel, il fut mon aîné de 4 ans. A l'université, il dirigeait un périodique dont je fus le critique de cinéma. Notre amitié ne datait pas de cette affaire ... ■

De mémoire d'avocat

VINGT ANS APRÈS : LE RAPT DE JOANNA (suite)

Le frère de Joanna nous a envoyé le droit de réponse(*) suivant :

«En tant que frère aîné de Joanna, dont traite l'article en question et qui m'est parvenu avec retard, je suis ainsi que ma famille profondément outragé par le contenu de celui-ci !

Si l'auteur a voulu arranger des vérités pour étayer sa thèse, c'est son problème. Mais publier des contrevérités sur ma famille et ses relations est un fait qui demande une rectification.

Procédons par ordre :

1. Relations avec la famille de David, un des trois kidnappeurs

N'oublions pas que si Joanna a été kidnappée c'est sous l'instigation de David qui seul connaissait notre famille.

Déclarer que le père de David était «le meilleur ami» et «l'ami le plus cher» de mon père est exagéré. Mon père qui avait beaucoup de sympathie et d'estime pour le père de David l'a aidé après la guerre à monter ses propres affaires. En reconnaissance, il nous a prêté à plusieurs reprises sa villa en Provence.

Depuis le rapt (1976), mes parents n'ont jamais plus eu aucun contact avec David.

Ecrire que mon père «a si bien pardonné qu'il prête maintenant souvent (sic) à David ladite villa pour y villégiaturer avec les siens !» est faux.

2. Préjudice moral

Ecrire que «Joanna, surtout d'une étonnante maturité pour ses 14 ans, apparemment non marquée par sa triste et tragique aventure,

n'en ayant gardé apparemment aucune séquelle, ...» semble effacer toute l'horreur vécue par Joanna et ma famille pendant cette semaine de détention.

Nous ne sommes pas des êtres à étaler nos sentiments. Sachez toutefois que ce rapt aura marqué Joanna ainsi que notre famille de manière irréversible et quoi qu'en dise l'article, le temps n'effacera jamais les séquelles de ce préjudice.

3. Transaction intervenue

Bien que les trois complices aient été condamnés de manière solidaire au remboursement de la rançon (50 millions plus intérêts), fatigué par ces événements, mon père, après remboursement de 10 millions retrouvés, a accepté de signer une décharge vis-à-vis de David, contre la cession de la villa en Provence d'une valeur de 10 millions.

Vous comprendrez que depuis mes parents n'ont jamais voulu y séjourner.

A ce jour, il reste donc 30 millions plus intérêts qui ne sont pas récupérés.

Une dette morale inestimable ainsi qu'une dette pécuniaire restent toujours dues.

Tenant compte de la gravité des contrevérités de cet article et pour rectifier l'impression que celui-ci pourrait donner, je vous demande, Monsieur le Rédacteur, de bien vouloir publier cette lettre, en droit de réponse, dans votre prochaine édition».

(*) ce «droit de réponse» ne répond pas aux conditions prévues par la loi de 1961. Nous le publions néanmoins, par courtoisie et par souci de la vérité.

JUSTICE POUR TOUS

Jacques Van Gelder et Luc Godin



La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles soutient pleinement les actions d'«AVOCATS SANS FRONTIÈRES». Sa première manifestation est de lui ouvrir une rubrique dans les colonnes de La Conférence.

Il y eut d'abord les pétitionnaires, ensuite les observateurs mais cela n'était plus suffisant...

A une époque où les médias permettent à chacun de vivre les malheurs de la planète en direct, il était difficile de rester spectateurs passifs ou, au mieux, de se contenter de dénonciations publiques aux portées incertaines. La tentation était grande d'intervenir, d'aller sur place afin d'y apporter une aide matérielle, concrète, même si celle-ci pouvait paraître dérisoire par rapport à l'ampleur et à la complexité des drames humains.

Les médecins firent le premier pas. Passant les frontières au mépris des interdits, ils allèrent vers les victimes, sans distinction, au nom du droit de tout individu à la santé, aux soins et, plus fondamentalement encore, à la vie. Cette dimension individuelle de l'intervention humanitaire constitue, sans nul doute, son caractère essentiel. Au-delà des Etats ou des considérations géopolitiques, il s'agit d'agir concrètement en faveur des personnes pour garantir matériellement, dans la mesure du possible, le respect de leurs droits fondamentaux.

Fidèle à cette conception, l'A.S.B.L. «Avocats sans Frontières» tente de promouvoir le respect des droits de la défense au plan international.

Fondée en 1992 à la suite de la réunion à

Bruxelles de plusieurs bâtonniers belges et étrangers qui signèrent solennellement une charte, notre association a alors pris son essor.

Le mouvement est devenu maintenant irréversible car les espoirs que suscite notre existence ne peuvent pas être déçus.

L'objectif est clair : permettre à toute personne de bénéficier de l'assistance d'un avocat libre et indépendant par l'envoi en tous lieux d'avocats volontaires chargés de représenter les intérêts du justiciable ou d'assister son conseil local dont l'indépendance est mise en péril par le pouvoir concerné. Détention arbitraire, procédure violant gravement les droits de la défense, impossibilité de faire valoir sa cause devant un juge impartial et indépendant sont autant de situations susceptibles d'entraîner l'intervention d'«Avocats sans Frontières».

Si le programme peut paraître ambitieux, il n'est aujourd'hui plus utopique. En trois ans, une vingtaine de missions ont été effectivement réalisées. Ainsi, des avocats belges et étrangers, représentants d'«Avocats sans Frontières», ont été amenés à intervenir, souvent dans l'urgence, dans divers pays, notamment au Rwanda, en Turquie, en Albanie, à Cuba ou au Sierra Leone.

L'obtention de plusieurs libérations ou de l'abandon pur et simple des poursuites

démontre l'impact de la présence d'un avocat étranger sur les autorités des Etats concernés.

Notre association doit agrandir ses rangs : nous devons avoir plus de membres dont les cotisations sont nécessaires - car elles permettent nos actions - mais dont l'enthousiasme et le militantisme sont indispensables.

Nous avons, dès notre naissance, été activement soutenus par les deux Ordres d'avocats de Bruxelles et par l'Ordre National qui nous a permis d'avoir notre siège social et notre secrétariat dans ses prestigieux locaux. D'autres barreaux belges nous ont ensuite rejoints et nous allouent également des subsides, suivis par des barreaux étrangers principalement français.

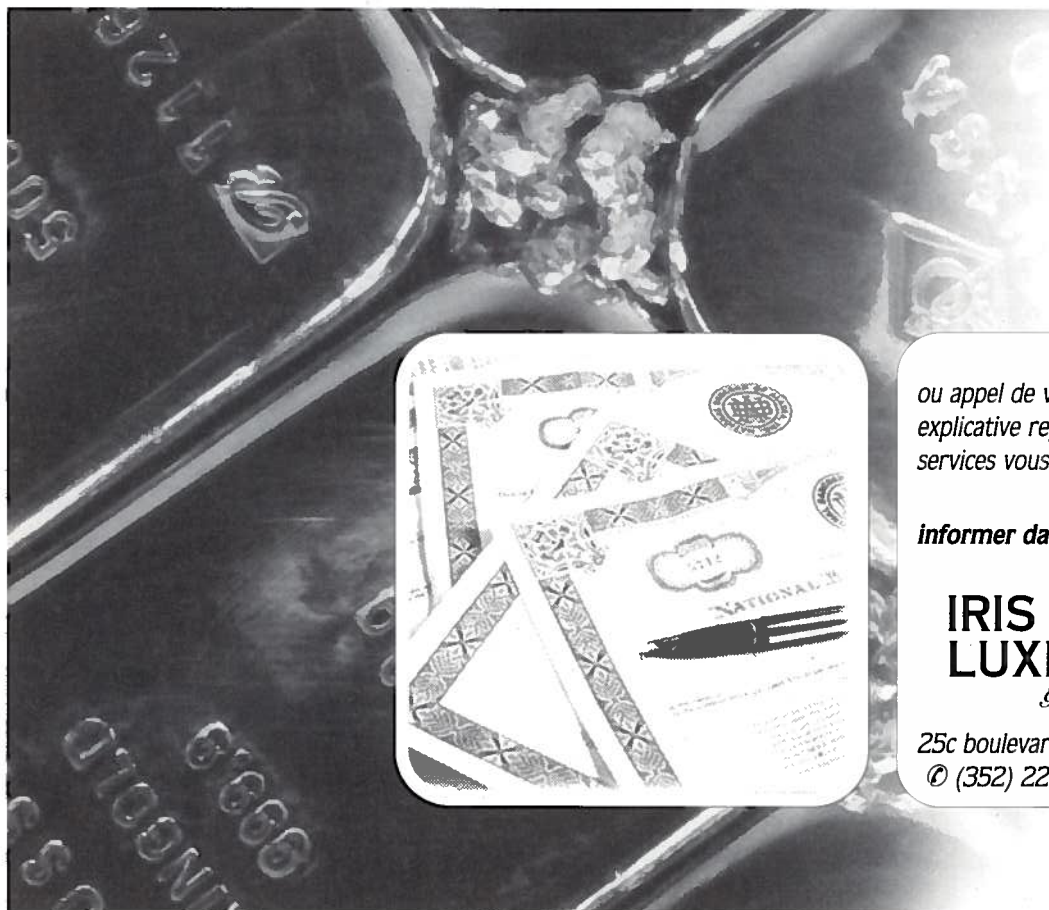
La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles s'est à son tour engagée activement à nos côtés : elle nous offre ses colonnes et soutient notre appel.

Rejoignez-nous, nombreux ! Participez à notre projet, par votre cotisation (1.500 F par an) ou de manière plus active, selon vos disponibilités.

Il y a tant de choses à faire pour que le respect universel du droit de la défense soit effectivement assuré.



**«La gestion de fortune est
un partenariat fait de confiance,
d'expérience et de discrétion»**



Sur simple demande
ou appel de votre part, une brochure
explicative reprenant l'ensemble de nos
services vous sera gracieusement envoyée.

**N'hésitez pas à vous
informer davantage !**

**IRIS SECURITIES
LUXEMBOURG S.A.**

Gérants de fortunes

25c boulevard Royal - L-2449 Luxembourg
☎ (352) 22.78.33 - Fax (352) 22.78.36

Créée par la **Banque Commerciale de Bruxelles**,

Iris Securities Luxembourg est une société fiable, solide, expérimentée.

*Sa force est d'être entièrement spécialisée, aussi bien dans la gestion
discrétionnaire de patrimoine, que dans la gestion administrative de votre portefeuille.*

*Tous les services liés aux opérations financières (souscriptions, achat et
vente de titres, coupons, ...) sont à votre disposition.*

**Passez un contrat de confiance avec un gestionnaire-conseiller d'Iris
Securities, il sera respecté au mieux de vos intérêts.**



Nom..... Prénom.....

Rue/Avenue.....

..... N°..... Boîte.....

Code postal..... Localité.....

Tél. privé..... Tél. bureau

UN ÉTÉ COSMOPOLITE

Guy Uyttendaele



L'Algérie, la Roumanie, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande, que voici un beau voyage à effectuer dans des salles réfrigérées !

Sans oublier l'Ecosse et le Mexique vus par les cinéastes américains, et bien entendu Hollywood et l'Angleterre : tous les films autour desquels cette chronique tournera ont ceci en commun : le dépaysement.

Rob Roy, des paysages écossais réels et superbes : par cette canicule, je rêve d'un loch bien frais d'où sortirait la femme du héros et non le monstre du Loch Ness. C'est un fort bon film d'aventures et les «mauvais» sont magnifiquement interprétés tandis que Jessica Lange (toujours excellente) et Liam Neeson (*La Liste de Schindler*) forment un couple de héros très attachants. A voir sur grand écran sans hésiter.

Ed Wood est l'histoire d'un réalisateur de films Z de Hollywood ; j'ai décelé des allusions à celle que l'on appelait la 10e «major company», Republic Pictures, qui était spécialisée dans les westerns bon marché et les films d'épouvante. La performance de Johnny Depp est à saluer de manière toute particulière. Le climat est parfaitement rendu par une photographie en noir et blanc fort parlante.

Restons un moment avec Johnny Depp, qui interprète le rôle titulaire de **Don Juan** de Marco avec Faye Dunaway et surtout Marlon Brando. J'ai bien ri en voyant cette adorable et originale comédie relatant l'obsession don juanesque d'un minable citoyen d'une banlieue américaine s'identifiant au mythe bien connu et rêvant tout éveillé aux merveilles de l'âme et du corps féminin tout en désirant rester fidèle à sa dulcinée. Il finit par influencer romantiquement son psychiatre et changer un Brando monumental en un mari redécou-

vrant l'amour conjugal. Ces trois monstres sacrés donnent encore plus de charme au film.

Un petit tour en Angleterre avec **Carrington** : Emma Thompson, merveilleuse comme de coutume, est cette femme peintre anglaise, dont peu connaissent l'existence et les oeuvres avant le succès du film, bénéficiant d'ailleurs d'une excellente publicité cannoise. Son partenaire obtint d'ailleurs le grand prix d'interprétation masculine bien mérité. De belles images aussi, mais peut-être un film qui laisse un peu perplexe et n'emporte pas nécessairement l'enthousiasme complet chez moi.

Soyons plus exotiques, **E Pericoloso Sporgersi** est un film roumain, malgré son titre italien inspiré des mentions ornant les appuis de fenêtre des express internationaux. Le thème est celui de la jeunesse roumaine sous Ceausescu (l'enseignement, le théâtre, le service militaire, les amours des jeunes et des autres) : tout s'y mêle en une espèce de ronde que n'aurait pas désavoué Max Ophüls. Saluons au passage le travail du cinéma Arenberg Galeries dont l'Ecran Total nous apporte chaque année son poids de découvertes et de rééditions toutes passionnantes.

Huevos de Oro (littéralement les Oeufs d'Or, mais plus prosaïquement en néerlandais Gouden Ballen !!) a pour titre français *Le Macho*. L'auteur avait réalisé *Jambon Jambon* qui était déjà une allusion sexuelle, il va cette fois plus fort en racontant la fable d'un ouvrier du bâtiment voulant à tout prix construire la plus haute tour de Benidorm... pour arriver à ses fins, une seule solution : les femmes. La satire des moeurs espagnoles «libérées» est un peu appuyée, mais néanmoins assez savoureuse.

J'en viens maintenant à traverser la Méditerranée et au film algérien **Bab-El Oued**

City. Tourné dans des conditions difficiles sur les lieux mêmes et dénonçant les conditions de vie et surtout d'oppression religieuse de l'Algérie d'aujourd'hui, le récit s'embrouille parfois, mais demeure caustique en racontant l'aventure d'un jeune homme dont les oreilles sont meurtries par l'interminable mélodie du muezzin et qui décide de voler le haut-parleur qui le gêne : crime d'hérésie évidemment ! Les spectateurs européens devraient avoir vu ce film pour mieux comprendre le drame du peuple de ce pays si beau et si libre en son temps.

Le chef-d'oeuvre du moment, voire de l'année, nous vient des antipodes, de Nouvelle-Zélande. J'ai déjà eu, dans ces lignes, l'occasion de vanter les mérites de ce cinéma qui vient de loin. **Heavenly Creatures** est une histoire vécue par deux jeunes filles de la bonne bourgeoisie locale, un peu exaltées, très imaginatives au point qu'elles passeront à l'acte irréparable et tragique. La réalisation en est tout en finesse, en délicatesse et imagination, l'interprétation par des artistes inconnus de nous est parfaite. Ce n'est pas du cinéma fantastique au sens horrifiant du terme, mais bien dans le traitement du sujet et sa mise en images.

Je ne saurais assez recommander sa vision, toutes affaires cessantes. C'est un des plus beaux et plus attachants films de l'année.

Un mot pour terminer, que notre past-président Jean-Pierre Bette n'aille pas voir **Huevos de Oro** : en effet, le héros macho adore Julio Iglesias et les héroïnes se demandent comment il est possible d'être aussi mal élevé et d'aimer pareil chanteur !

Bonne rentrée à tous, après des vacances que j'espère avoir été excellentes pour tous.

A BONNEMENT PLURI THEATRE

1995-1996

Pierre Winand

Le mois d'août est pour moi une période chargée, puisque c'est traditionnellement à ce moment que je prépare la saison pluri-théâtre qui vous est proposée chaque année. Lorsque vous lirez ces lignes, la treizième saison sera «mise en boîte», et les abonnés des saisons passées en auront déjà eu la primeur par envoi postal. Que les retardataires ou les nouveaux venus ne s'inquiètent pas, c'est bien volontiers que je leur enverrai le programme, qu'ils pourront aussi retirer au Secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau.

Grande nouveauté cette année: auparavant, si vous pouviez choisir parmi les spectacles en option proposés, j'imposais par contre l'abonnement de base de six spectacles, que je choisisais moi-même. Dorénavant, vous pourrez choisir en toute liberté les pièces qui vous tentent, entre la douzaine que je vous proposerai. Seule obligation: en choisir un minimum de six.

Si certaines années, il n'est pas facile de proposer des spectacles variés, distrayants, susceptibles de créer l'événement sans être hors de prix, et en respectant la sacro-sainte règle qui veut que nous n'allions pas plusieurs fois la même saison dans le même théâtre, cette saison, par contre, il me semble que c'est davantage le choix à opérer parmi tout ce qui sera à l'affiche qui sera douloureux. Jugez-en plutôt.

Le Théâtre Jean Vilar reprendra à Bruxelles au Cirque Royal, puis à Louvain-la-Neuve, le *Malade Imaginaire* de Molière, spectacle total avec lequel il fêta ses 20 années d'existence la saison dernière, et réunissant plus de 15 comédiens, 25 musiciens, 20

chanteurs et une douzaine de danseurs. Au moins deux autres spectacles intéressants à leur affiche: Nina Stroboli, par Jérôme Savary et le Magic Circus Old Stars fin novembre, et *Silence en coulisses!*, la fameuse comédie de Michael Frayn, en coproduction avec le Théâtre Royal du Parc. C'est sans doute dans cette dernière salle que nous irons l'applaudir en décembre, dans une distribution réunissant notamment Pascal Racan, Colette Emmanuelle, Jean Rovis, Jo Rensonnet, et bien d'autres.

Je vous l'ai peut-être appris dans cette chronique la saison dernière: un nouveau théâtre (privé) a vu le jour à Bruxelles: «Le Public». Nous nous y rendrons cette saison pour y applaudir, soit *La Provinciale*, Tragi-

comédie de Tourgueniev, dans une mise en scène par Philippe Sireuil, soit une pièce de Cofino Gomez, actuellement à l'écriture et baptisée pour l'instant *Désir d'acteurs*, qui sera mise en scène par Micheline Hardy, et réunira Pietro Pizzuti, et Patricia Ide (co-directrice de ce théâtre).

Je me réjouis déjà de vous emmener à un match d'Impro Session, à la Salle Claridge. Lancée en octobre 1992, avec un immense engouement de la part du public, ces impro musicales réunissent à chaque rencontre, deux bands de 6 musiciens, dans des épreuves libres ou imposées, en mélangeant les genres et les thèmes durant deux périodes d'improvisation de 45 minutes. Le tout est arbitré par un chef d'orchestre perruqué, et les applaudissements du public



qui peut même prolonger les sessions qu'il apprécie au moyen d'un briquet jetable reçu à l'entrée. A ne manquer sous aucun prétexte.

Après Christophe Colomb et Arturo Ui, c'est *Roméo et Juliette*, de Shakespeare, puis *Les trois Soeurs* de Tchekov que l'ASBL «Théâtre en Liberté» montera cette saison dans un lieu encore à déterminer. Daniel Scahaise assurera la mise en scène, Philippe Allard (qui jouait le rôle d'Hamlet à Villers-la-Ville cet été) sera Roméo et c'est une jeune comédienne, Françoise Gillard qui sera Juliette.

Un autre cocktail nous sera offert, à l'issue de la Première de Gala (en tenue de soirée) de *Pinocchio*, à laquelle nous participerons le 7 décembre 95, avec une réduction de 200,- Frs par place (soit 750,-frs pour les adultes et 500,-Frs pour les enfants). Après le triomphe de *Peter Pan*, qui a accueilli l'année dernière près de 20.000 spectateurs et est joué six fois par jour actuellement dans sa version abrégée, c'est ce nouveau spectacle qui sera monté cet hiver par Del Diffusion sc, dans le Grand Amphithéâtre de Walibi. La mise en scène sera de Bruno Bulthé, les maquillages de Jean-Pierre Finotto, et la distribution réunira plus de 20 comédiens.

Nous irons certainement à Ittre, au Théâtre de la Valette, qui ne propose pas moins de huit spectacles cette saison, et notamment la reprise de *Love Letters* avec Jacqueline BIR et Gérard Marti, et *A l'école* Rita de Willy Russell, avec Léonil Mc Cormick, et une de mes actrices préférée, Manuela Servais. Une nouveauté: outre le buffet que vous connaissez, Mr Mc Cormick vient d'ouvrir à côté de son théâtre la Brasserie Lippe (du nom du regretté Jacques Lippe, qui était originaire de Nivelles). Je vous la recommande vivement.

Une saison très attractive également au Rideau de Bruxelles, parmi laquelle je retiendrai *Jascha* la pièce préférée de Yazina Reza (dont la pièce «Art» fait un triomphe à Paris, et récemment couronnée du molière du meilleur auteur), et *Trois Grandes Femmes*, pièce émouvante d'Edward Albee, couronnée par le Prix Pulitzer (le 3ème qu'il reçoit) et qui réunira dans une mise en scène de Roumen Tchakarov, Jacqueline Bir, Anne Chappuis et Evelynne Rambeaux.

Un petit mot de cette jeune actrice qui nous a offert en ce mois d'août avec Hélène Theunissen, dans la salle Waldorf de l'Hôtel Astoria, un merveilleux moment de théâtre avec les *Mémoires de deux jeunes mariées* d'après Honoré de Balzac. Je ne désespère pas de pouvoir vous proposer ce spectacle qui était un véritablement ravissement.

Dominique Haumont qui réalisa *Hamlet* à Villers-la-Ville cet été vient d'être nommé co-directeur du Théâtre des Galeries, et du Théâtre Molière. La nouvelle saison qu'il a concoctée pour ces deux salles est un véritable tremblement de terre pour ses anciens abonnés que l'on pouvait difficilement qualifier «d'avant gardistes». Peut-être aurait-il dû procéder à un changement plus progressif? Nous irons voir *La dame de chez Maxim* célèbre vaudeville de Georges Feydeau, qu'il mettra lui-même en scène, dans une distribution éclatante de jeunesse, histoire de l'encourager.

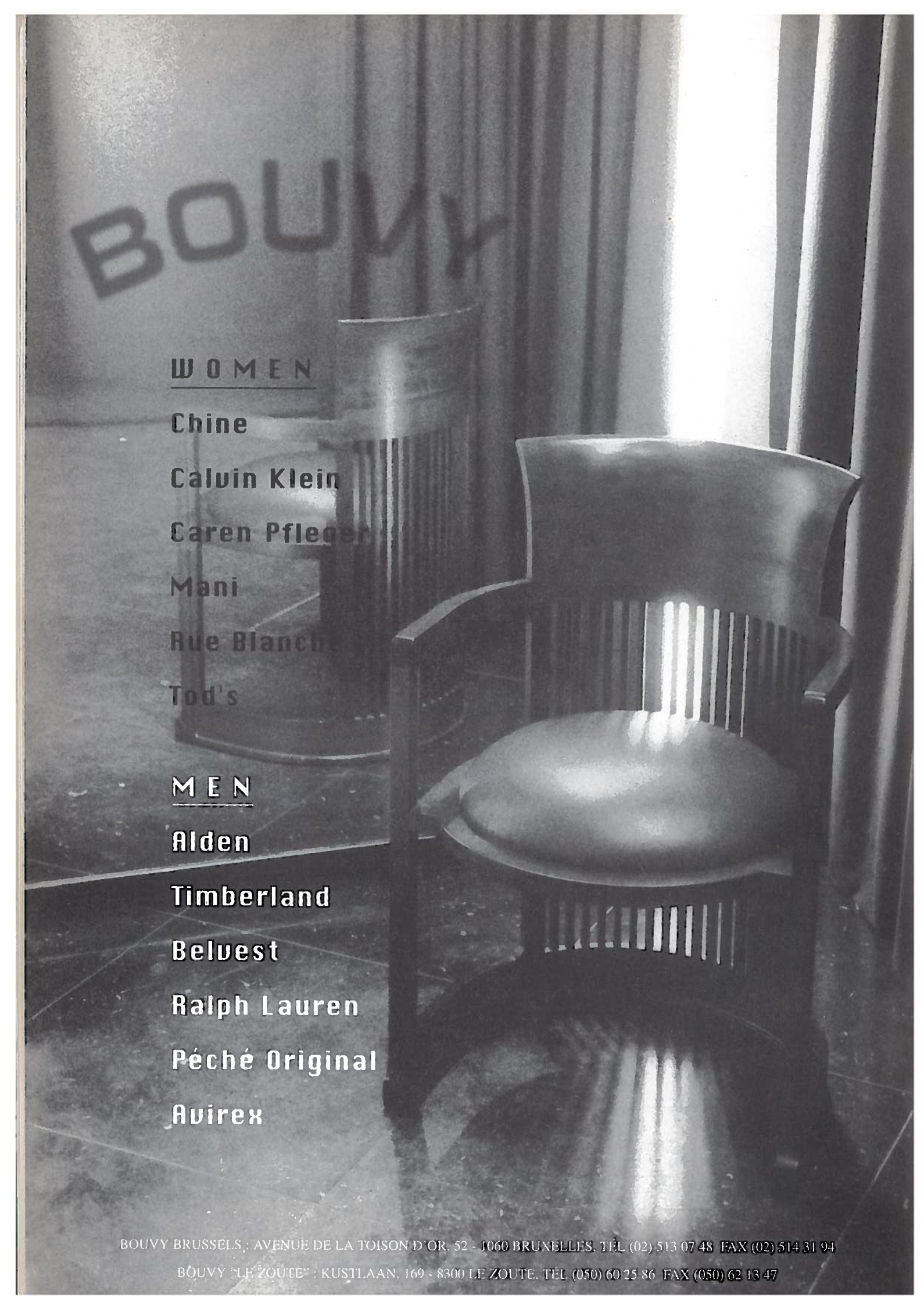
Enfin, j'aimerais vous faire découvrir «Le Jardin de ma Soeur», un café-théâtre encore peu connu, sis à l'Angle du Quai au Bois à Brûler et de la rue du Grand Hospice, ou Viviane Collet interprétera tous les vendredis et samedis soirs du 3 novembre au 14 janvier: Elle savait tout sur Bernadette, de François Champdeblés.

Si je compte bien, voici donc une quinzaine de spectacles parmi lesquels il me faudra choisir. Et il en a encore tant d'autres dont je n'ai pas ici, la place de vous parler. Quand je vous dit que le choix sera difficile...

Si vous désirez des précisions sur l'abonnement 95-96, merci de m'adresser un petit mot avec vos coordonnées précises à mon bureau, avenue Louise 203, bte 1 à 1050 Bruxelles (Tél: 640.59.26, fax 640.10.34). En espérant que vous serez des nôtres cette saison.



BOUVY



W O M E N

Chine

Calvin Klein

Caren Pflieger

Mani

Rue Blanche

Tod's

M E N

Alden

Timberland

Belvest

Ralph Lauren

Péché Original

Avirex



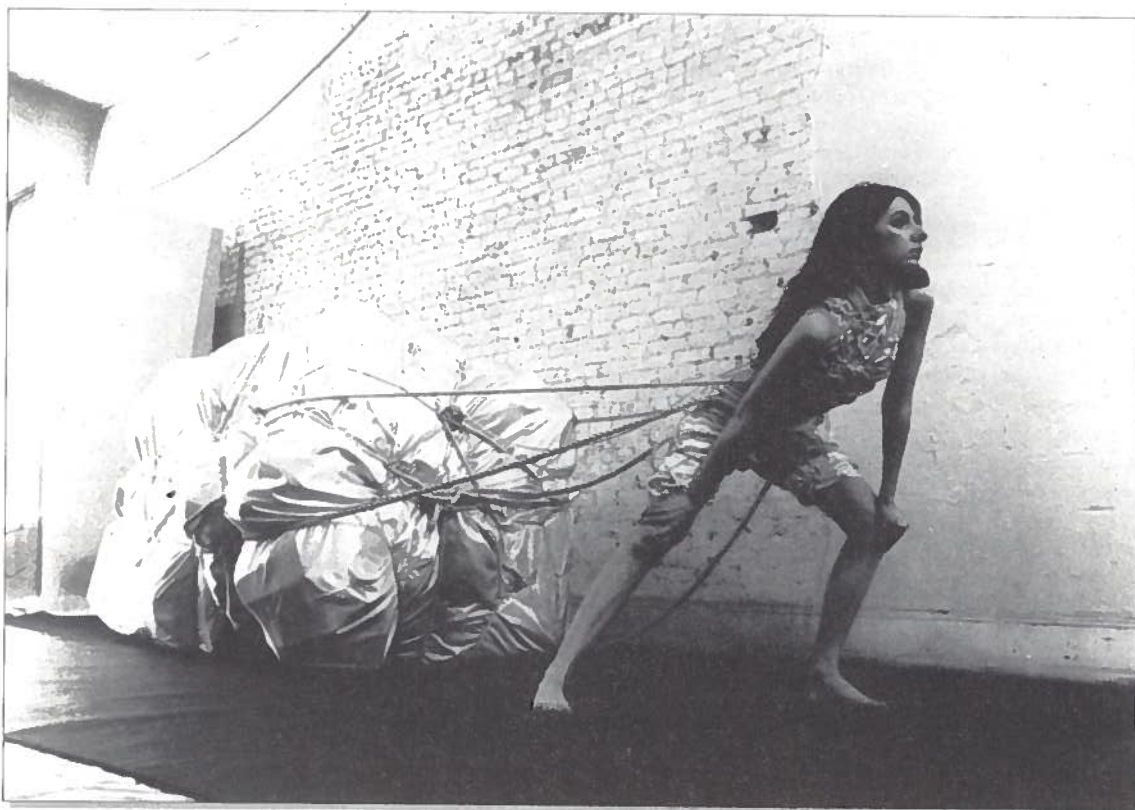
La Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles

Palais littéraire et artistique

E X P O S I T I O N

«LA MODE ET L'ART, 1960-1990»

Visite privée



Le mercredi 25 octobre 1995 à 18h30

Réservation au secrétariat de la Conférence avant le 13 octobre 1995
(tél.: 508.66.43 de 9h30 à 12h30)

A l'issue de la visite, le «verre de l'amitié» sera offert par le traiteur «Les frères Debekker».

Comment plaider aujourd'hui ?

A propos d'un ouvrage sur les techniques contemporaines de plaidoirie

Comment apprendre à plaider aujourd'hui ? Ni l'université, ni le barreau n'enseignent l'éloquence ou l'art de la plaidoirie. Le jeune avocat doit se former sur le tas. Il s'exerce en se mesurant à ses confrères à l'occasion du concours de plaidoirie qui réunit les stagiaires de première année. Puis il apprendra à plaider... en plaquant, durant son stage et souvent durant toute sa carrière.

A l'initiative de jeunes avocates du barreau de Paris, Caroline Mécary et Laurence Gratiot, l'éditeur Berger-Levrault publie un livre d'environ 450 pages, intitulé *Arts et techniques de la plaidoirie aujourd'hui*, avec le concours de Stephen Bensimon et de deux auteurs belges, le Professeur Guy Haarscher et Benoît Frydman du Centre de philosophie du droit de l'U.L.B.

Conçu dans un esprit pratique, l'ouvrage se divise en 12 chapitres, qui abordent chacun un type de contentieux spécifique (assises, référés, contentieux familial, social, droit des étrangers, de la presse et

de la communication...). Chaque chapitre reproduit plusieurs plaidoiries, non comme modèles à imiter mais représentatives des pratiques contemporaines. La plaidoirie est suivie d'une analyse concise qui rend compte des techniques argumentatives mises en oeuvre et précédée d'interviews des protagonistes (plaideurs, magistrats...). Une préface du bâtonnier du barreau de Paris, une étude sur l'oralité et une postface de l'avocat Jean-Denis Bredin complètent l'ensemble.

Cet ouvrage s'adresse en premier lieu aux avocats stagiaires et aux jeunes praticiens. Il intéressera également le plaideur chevronné qui y trouvera un instrument de réflexion sur sa pratique quotidienne et une activité souvent mise en évidence mais somme toute très peu étudiée.

Arts et techniques de la plaidoirie aujourd'hui
S. Bensimon, B. Frydman, L. Gratiot, G. Haarscher et
C. Mécary
Berger-Levrault, septembre 1995

Deux tableaux de prix

L'on ne se pressait pas à la barre cette année pour disputer les prix Lejeune et Janson de plaidoiries. Seuls six candidats s'étaient présentés et il ne fallut qu'une longue après-midi pour les entendre. Si le nombre n'y était, la qualité fut pourtant présente et le jury put attribuer les deux prix en dépit du nombre restreint de candidats.

Très expressive, faisant usage d'une langue élégante, Me Anne-Marie Boudart mérita très légitimement son prix Lejeune. Nous entretenant d'une querelle assez ridicule entre deux anciens bâtonniers liée à l'exposition de tableaux quelque peu licencieux, Me Boudart nous exposa avec conviction son sujet, lequel était fort bien choisi: une dose d'impertinence est toujours payante pourvu que l'on respecte les formes.

Le prix Janson revint à l'adversaire de Me Boudart, Me Gérard Kuyper, non parce qu'il était le délégué de l'association syndicale des stagiaires ou parce qu'il a la figure sympathique d'un mangeur de pilchards, mais simplement parce qu'il plaide bien, qu'il trouve le ton juste, qu'il allie avec finesse humour et science juridique et qu'il sait se faire écouter du début à la fin, qualité importante pour un plaideur.

Les autres candidats ne furent point dénués de mérite, loin s'en faut. L'on se souviendra

particulièrement de la très bonne prestation de Me Olivia Regnier, qui charma plus d'un de ceux qui l'écoutaient, mais qui, trop réservée sans doute, ne sut pas se faire entendre de tous.

On saluera également la bonne plaidoirie de Me Jérôme Matthieu de Wynendaele, redoutable plaideur à la voix forte (quoiqu'il eût dû davantage la faire vibrer) et à la logique implacable, mais qui un instant manqua de maîtrise. «Hou là», Me Matthieu!

Me Jean-François Feller et Me Etienne Wery avaient également fait choix d'un bon sujet - quoique un peu graveleux - et ne manquèrent pas d'humour pour nous l'exposer. Malheureusement, ils n'étaient pas des spécialistes du droit des marques et, au lieu de citer Descartes, Théophile Gauthier ou Châteaubriand, ils auraient eu avantage à consulter le Précis des marques du bâtonnier Braun. Ceci leur aurait permis d'être plus juste en droit, mais surtout d'éviter des expressions aussi déplaisantes pour l'oreille que «dissimilarité entre des produits», alors qu'il est tellement plus heureux de parler, comme le bâtonnier Braun, d'absence de similitude.

E.C.

ÉCH

Des chevaux aux moteurs

Le premier week-end de juin, il pleuvait sur presque toute la Belgique, sauf sur Dailly-les-Couvin, riante localité du pays de Chimay dont avait fait choix le Jeune Barreau pour organiser son week-end équestre.

Une quinzaine d'avocats, magistrats et «assimilés du Jeune Barreau» s'étaient donné rendez-vous pour galoper ensemble vers de nouvelles aventures et surtout passer, au vert et dans la convivialité d'un logement à la ferme, un week-end de dépaysement. Certes, ce ne fut pas toujours une sinécure de suivre au grand galop des cavaliers émérites comme Léon Goffin ou Emile Knops ni de trotter aux côtés de fières amazones telles la présidente Lamberti ou maître Buydens, mais la beauté des paysages et le réconfort d'une bière locale firent oublier bien des courbatures. Comme chaque année, les organisateurs avaient prévu plusieurs activités «culturelles» pour la soirée du samedi. On dansa au grand bal de la balle pelote à Fagnoles avant de faire un passage nocturne aux 24 heures-karting de Mariembourg, où nos cavaliers purent admirer les prouesses de notre charmante commissaire aux sports, Me Catherine Mergan.

E.C.



Le calvaire des officiers de bouche

Un obscur objet d'inanité sonore

Choisir de présenter un Cercle Marin au début du mois de juin est toujours un exercice périlleux. Partagés entre l'approche angoissante des vacances judiciaires et les cocktails électoraux, les avocats s'y font rares. Quant aux candidats, leurs préoccupations sont trop souvent éloignées du sujet choisi par l'orateur.

Maître Aimery de Schoutheete parvint à éviter avec maestria ces deux écueils en nous entretenant le 6 juin dernier de Stéphane Mallarmé. Son public était nombreux (les initiés y reconnurent même l'une ou l'autre de ses secrétaires) et de qualité. Il sut du reste le captiver par un discours brillant et cultivé.

Mêlant adroitement analyse philosophique et étude littéraire, l'orateur esquissa à grands traits la carrière féconde de son auteur favori en agrémentant son discours de multiples citations.

En fin stratège, il garda naturellement le meilleur pour la fin et se risqua - avec bonheur - dans une fine étude de la célèbre Parabole du Pyx qui fit la joie de son auditoire.

Nous n'avons pu qu'apprécier également la présence de Maître Oscar Grunenwaldt, fin lettré dont l'analyse fort différente du même poème permit de lancer un débat aussi passionnant qu'animé.

De telles soirées sont rares, elles ne sont pas moins bénies, et témoignent de la réelle érudition de nombre de nos confrères.



Pour quelle obscure raison la Conférence du Jeune Barreau organise-t-elle chaque année le désormais traditionnel déjeuner des candidats ?

S'agit-il de présenter aux électeurs présents ceux sur lesquels pourront se porter leurs suffrages ? Que nenni : la plupart sont déjà connus d'eux. Quant aux autres, ce simple fait ne joue déjà que trop en leur défaveur.

Serait-ce pour la Conférence une manière de remercier les candidats, dont le nombre élevé garantit le suspense - et la présence au cours de cette belle après-midi d'été d'un nombre sans cesse croissant de votants ? Elle serait alors bien mal choisie : les malheureux candidats, jetés ainsi en pâture avec l'obligation de garder le sourire, n'ont plus guère la force de faire honneur au repas.

Peut-être cette tradition fut-elle lancée un jour par un président en froid avec son officier de bouche (pour autant qu'une hypothèse aussi absurde soit concevable), l'obligeant ainsi à déployer des trésors d'imagination pour trouver, à proximité immédiate du Palais, un « bon restaurant méconnu mais pas trop cher » susceptible d'accueillir et de servir en même temps un nombre totalement imprévisible de convives. Cette dernière activité de la Conférence est sans doute celle où se vérifie le mieux la règle - aussi détestable que cardinale - selon laquelle le nombre d'avocats y participant est par définition inversement proportionnel à celui des inscrits.



Le déjeuner du 22 juin 1995 ne faillit pas à la tradition : tous les candidats étaient présents, ce qui n'empêcha pas certains d'entre eux de ne pas être élus. Et si, dix minutes avant l'heure annoncée, le secrétariat de la Conférence n'avait enregistré qu'une dizaine d'inscriptions, c'est plus d'une soixantaine d'avocats qui se pressaient autour des tables du Bermuchet ...

Le déjeuner commença tard - et seuls ceux qui n'ont jamais participé à une activité du Jeune Barreau s'en étonneront.

Vous dire ce qu'on y mangea et ce dont on discuta est sans nul doute d'un intérêt fort limité. Qu'il me soit simplement permis d'affirmer que ce fut fort bon et aussi animé qu'on pouvait s'y attendre.

Gageons que la tradition subsistera, au grand désespoir des officiers de bouche.

G.C.

Nuit variée

Tout le monde a encore à l'esprit la première édition de la fameuse nuit des stagiaires.

Cet événement sympathique organisé par le Carrefour des Colonnes en collaboration avec le Syndicat des Avocats pour la Démocratie et avec le soutien de la Conférence du Jeune Barreau aura connu un engouement dépassant toutes les espérances, même les plus folles.

Plus de 500 avocats, jeunes stagiaires et ténors confirmés, se sont ainsi retrouvés le 9 juin 1995 au théâtre Varia pour une nuit de délire qui s'est clôturée aux petites heures du matin par un solide petit déjeuner!

Rassurez-vous cette heureuse initiative sera désormais un rendez-vous obligé puisque, en collaboration avec la Conférence du Jeune Barreau, nous préparons la seconde édition.

G.V.



ÉCHOS

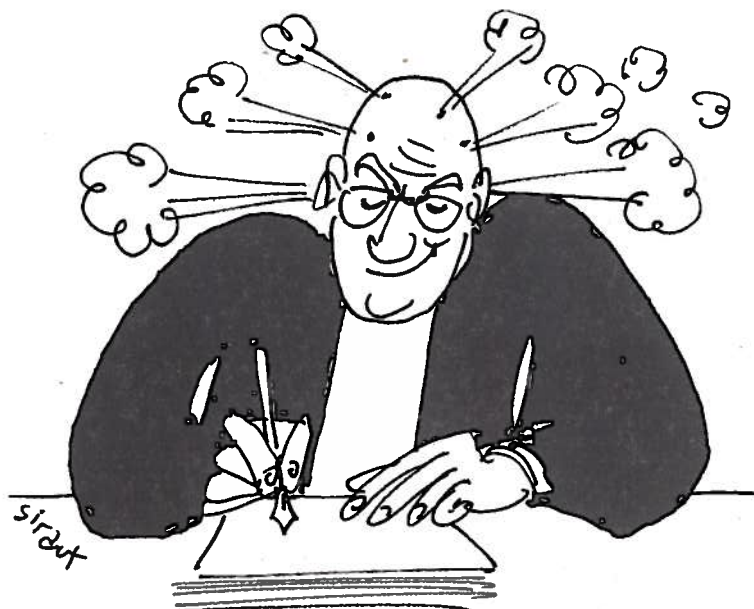
Suite

Que de mots, que de maux

Après un déjeuner des candidats au cours duquel on a pu tester les capacités de résistance de certains à ingurgiter des aliments en costume et cravate, serrés comme des sardines, les membres de la Conférence du Jeune Barreau se sont retrouvés dans la salle des audiences solennelles de la Cour d'appel pour la traditionnelle, annuelle et légale assemblée générale, présidée par Maître Jean-Pierre Bette.

On était certes moins serrés, mais il faisait tout aussi chaud.

La lecture de la convocation pouvait laisser craindre une cérémonie protocolaire aux discours longs et assommants, voire ennuyeux.

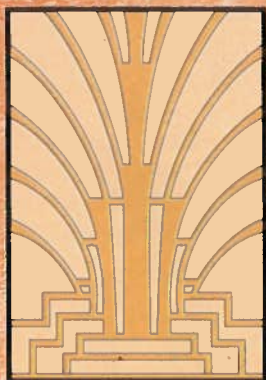


TOUT PRÈS DU PALAIS

BRASSERIE LOUISE-VILLAGE



BRASSERIE - RESTAURANT - TEA ROOM



22 rue JEAN STAS
1060 BRUXELLES
Tel: 02/539 32 82
Fax: 02/539 24 00

Cependant, comme chacun le sait, ce n'est que façade. Des discours oui, mais quels discours !

On ne reviendra pas sur ce qui a été dit lors de l'assemblée générale. D'autres chroniques l'ont relaté à suffisance (et votre serviteur a d'ailleurs tout oublié). On s'attardera plutôt sur cinq orateurs : deux rapporteurs et trois présentateurs.

A la manière d'un présentateur sportif, Maître Virginie Vandeputte, secrétaire de la Conférence, présenta avec le dynamisme qu'on lui connaît le rapport des activités de l'année. C'était tonique à souhait et l'on a beaucoup ri.

Maître Emmanuel Cornu, le grand argentier de la Conférence, est un orateur déjà confirmé autant que primé. Son rapport fut dans la lignée des rapports de ses prédécesseurs (on pense notamment à Maître Xavier Grogard). Ce fut savoureux, drôle, à hurler de rire même. La trésorerie de la Conférence est aux mains d'humoristes, les comptes sont en boni. Un exemple à suivre.

Il échet à Maître Fabienne Collon de présenter le nouveau directeur de la Conférence, le sympathique Michel Vlies. Accoutrée d'une tenue de cycliste, Maître Collon nous a rejoints, un vélo abîmé dans les bras. Rien de grave heureusement, sauf pour le vélo. Introduction tonitruante, discours plaisant.

Dans le style «je vous dis deux ou trois mots, ... comme cela, ... en passant», Monsieur le Bâtonnier Braun présentait Maître Jean-Marc Gollier, candidat au discours de rentrée. Peu de mots, pourvu qu'ils soient bons : c'est d'une percutante simplicité. Du grand art, assurément.

Maître Roland Menschaert est homme de scène. C'est un plaideur. Écoutant Maître Braun, on le voyait quelque peu nerveux avant de prendre la parole pour présenter à son tour Maître Nathalie Dumont, autre candidate au discours de rentrée. Comme tout acteur, il avait peut-être le trac. Il fut, à l'inverse de Maître Braun, beaucoup plus expansif dans son discours et cela lui va bien. L'humour est féroce, le trait fait mouche. Autre style, même résultat : la salle apprécie. Du grand art, vous dis-je.

Que font les orateurs après leur discours ? Ils décompressent, les bougres ! Maître Collon avait du mal à rapatrier les restes du vélo dans son véhicule, tandis que Maîtres Cornu et Menschaert se désaltéraient dans un restaurant des alentours du Palais.

Tout le petit monde de la Conférence du Jeune Barreau retrouva ensuite son nouveau président, Maître Pierre Bétetzé, au golf club de Sept Fontaines.

G.K.

VOYAGE

DANS L'OUEST AMÉRICAIN
DU 25/4 AU 8/5/1996

Auto - Moto - Hélico - Rafting - Trekking -
Gambling

TINÉRAIRE :

25/04 : départ Bruxelles : 12h40 - Los Angeles
26/04 : Los Angeles
27/04 : Death Valley
28/04 : Las Vegas
29/04 : Grand Canyon

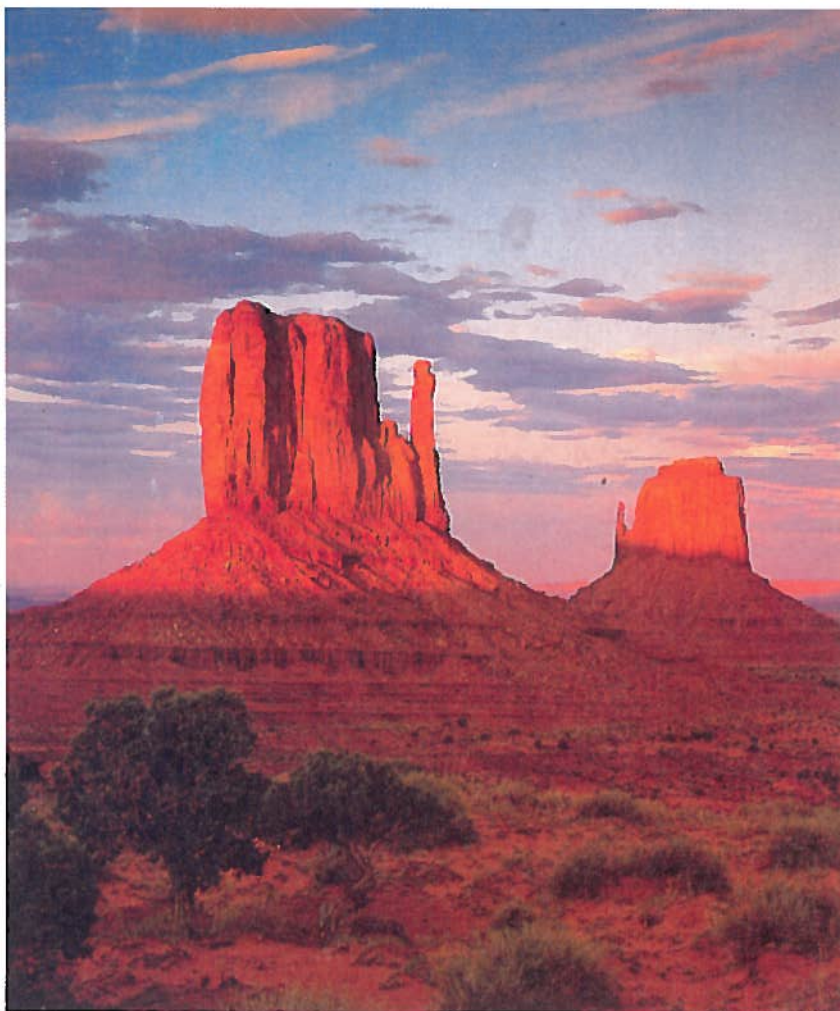
Groupe 1

30/04 : Grand Canyon (trekking, hélico)
01/04 : Monument Valley
02/04 : Lake Powell

Groupe 2

30/04 : Monument Valley - Moab
01/04 : Rafting - bivouac
02/04 : Rafting - Lake Powell

03/04 : Brice Canyon
04/04 : Zion Canyon - Las Vegas - San Francisco
05/04 : San Francisco
06/04 : San Francisco
07/04 : retour Bruxelles; arrivée Bruxelles à 7h30



P.A.F.

- avocats stagiaires : 45.000 F
- avocats membres de la Conférence ayant moins de 10 ans de barreau : 55.000 F
- avocats membres de la Conférence ayant plus de 10 ans de barreau : 65.000 F

Le prix comprend : le transport en avion, la voiture de six personnes, les logements, les petits déjeuners, les repas du soir et les taxes.

Le prix ne comprend pas : l'essence, les repas du midi, les diverses assurances et les options.

Conditions de paiement :

- Pour les stagiaires : un acompte de 15.000 F doit être versé avant le 1er novembre 1995, le solde peut être payé en une année moyennant un versement mensuel de 2.500 F au profit du compte de la Conférence. Il n'y aura pas d'intérêts sur cette somme, la Caisse Privée en assumant la charge.
- Pour les autres : un acompte de 20.000 F doit être versé dès l'inscription, le solde au plus tard le 1er mars 1996.

Options :

1. Moto : il est nécessaire pour bénéficier de cette option d'être trois à souscrire la location de la moto car la distance à parcourir est de 2.000 kms, la location de la moto est de 500 \$.
2. Hélicoptère : la location est de 100 \$ par adulte et de 75 \$ par enfant.
3. Rafting : avocats stagiaires : 5.000 F - les autres : 10.000 F
4. Chambre single : majoration du prix de 650 \$.

Divers :

1. La voiture qui est mise à votre disposition doit comprendre 6 personnes, c'est une «Chrysler Voyager Longue» munie de l'air conditionné et du téléphone. Vous organisez votre ou vos voitures comme vous l'entendez.
2. Les logements pour les stagiaires sont obligatoirement des chambres de 4 personnes.
3. Le prix du voyage hors avions a été fait sur base d'un dollar à 30 FB. Si le taux du dollar venait à augmenter, le prix serait proportionnellement majoré.
4. Il est possible de réaliser ce voyage en car mais cela nécessite une double condition : un minimum de 25 personnes et une majoration du prix de 10.000 F.

Inscription au secrétariat de la Conférence du Jeune Barreau (Palais de Justice - tél. : 508.66.43.) avant le 31 octobre 1995.

Paiement au compte de la Caisse Privée n° 630-0295260-51

ACTIVITÉS

WEEK-END DE DÉTENTE À KNOKKE-LE-ZOUTE

les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 1995

Avec l'automne arrive le traditionnel week-end de détente de la Conférence qui sera organisé cette année dans un écrin de charme du littoral belge à l'hôtel Memling à Knokke-le-Zoute.

Vendredi 29 septembre, 19h00 : accueil et dîner à l'hôtel Memling à Knokke-le-Zoute

Samedi 30 septembre : rallye touristique en vélo - pique-nique
19h30 : dîner, spectacle et soirée dansante

Dimanche 1^{er} octobre : concours de mini-golf, promenade et déjeuner à l'hôtel

- Prix :
- 1) stagiaires membres : 2.400 F
 - 2) conjoint non avocat d'un stagiaire membre : 2.400 F
 - 3) membres : 3.500 F
 - 4) non membres : 5.000 F
 - 5) enfants de moins de 10 ans : 500 F
 - 6) enfants mineurs de plus de 10 ans : 1.000 F
 - 7) repas et spectacle du samedi uniquement : 2.000 F

Une garderie sera assurée pour les enfants.



GESTION INFORMATISÉE DE CABINETS D'AVOCATS

- Un logiciel
- Une formation
- Un contrat d'assistance

Le tout pour 1.000 frs par mois (htva)
Votre sécurité : mes 10 années d'expérience

CONTACTEZ-MOI AU 376.23.93 (TEL/FAX)



Etienne DUPONT
6, rue de Hal
1190 Bruxelles

A CTIVITÉS

JOURNÉE D'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Mardi 3 octobre 1995 à 16h30

En la salle de la 1ère chambre de la Cour d'appel

Cette après-midi est spécialement réservée aux stagiaires en quête d'informations sur leur nouvelle carrière au barreau de Bruxelles. Elle débutera à 16h30 à la 1ère Chambre de la Cour d'appel au palais de justice. En voici le programme :

- 16h30 - Allocution de bienvenue par le Président de la Conférence et les membres de la Commission administrative
- Exposé des activités et des services réservés aux stagiaires
- Présentation d'un exercice de plaidoirie
- Exposé relatif aux obligations sociales des avocats
- Exposé relatif à l'organisation des cours CAPA (certificat d'aptitude à la profession d'avocat)
- Exposé relatif aux cours de vidéo-formation (communication et négociation)
- Réception par le Bâtonnier et par le Conseil de l'ordre, allocution de bienvenue du Bâtonnier

Dès 19h30, dîner d'accueil au restaurant «La Manufacture», rue Notre-Dame du Bon Sommeil, 12 à 1000 Bruxelles

- P.A.F. - le dîner sera gratuit pour les stagiaires de 1ère année qui se seront préalablement faits membres de la Conférence
- stagiaires non membres : 500 F
- autres participants : 1.000 F

Inscription au secrétariat de la Conférence au plus tard le mercredi 27 septembre 1995 (tél. : 508.66.43. de 9h30 à 12h30).

JOURNÉES «PORTES OUVERTES» DES JURIDICTIONS

Lundi 16 et mardi 17 octobre 1995

Rendez-vous à 8h45 au vestiaire des avocats

Les stagiaires sont invités à se rendre au palais de justice pour y rencontrer les différents chefs de corps qui leur exposeront brièvement l'organisation des différentes juridictions (cour d'appel, tribunal de première instance, tribunal de commerce, tribunal du travail, juridictions militaires).



CICERO LawPack®

N°1 des logiciels pour avocats
depuis plus de 10 ans

AST
COMPUTER

INFORMA Europe sprl

Rue de Moorslede, 38 • 1020 Bruxelles

Tél. : 02/425.08.00 • Fax : 02/425.28.10 • Mob. : 075/25.80.42

ACTIVITÉS

PRIX ET DINER DES ANCIENS PRÉSIDENTS

Mardi 24 octobre 1995 à 20h00

En comité restreint

Le prix des Anciens Présidents de la Conférence du Jeune Barreau est réservé aux avocats du Barreau de Bruxelles accomplissant leur première ou deuxième année de stage. Il récompense l'auteur de la meilleure consultation écrite sur une question donnée destinée à un client qui n'est pas forcément juriste.

Les candidats remettront deux exemplaires dactylographiés de leur consultation au secrétariat de la Conférence pour le 13 octobre 1995 au plus tard. Les consultations doivent être établies de manière anonyme et accompagnées d'une enveloppe fermée contenant l'identité de l'auteur de la consultation.

Le lauréat de ce prix se verra remettre un montant de 25.000 F.
En voici l'énoncé :

1. Le 1er janvier 1991, Monsieur X a cédé à Monsieur Y, pour un prix unitaire de 10.000 FB les 1.000 actions au porteur de la société anonyme de droit belge A dont le premier nommé était porteur, et qui représentaient 80 % du capital de cette société.
2. Après vérification approfondie des comptes de la société A, Monsieur Y a pu constater que ceux-ci ne donnaient pas une image fidèle de la valeur réelle du patrimoine de la société A. Sur cette base, Monsieur Y a mis Monsieur X en demeure de lui rembourser, à titre de dommages et intérêts, une somme de 8.000.000 FB sur le prix total de 10.000.000 FB qui avait été payé par le premier nommé au second. N'obtenant pas satisfaction, Monsieur Y a lancé citation à l'encontre de Monsieur X, au début de l'année 1992, afin de se voir allouer les dommages et intérêts dont question ci-dessus. La procédure, toujours pendante actuellement, se fonde sur le dol qu'aurait commis Monsieur X lors de la cession des titres de la société A. Ce dernier s'en défend et conclut au rejet pur et simple de la demande.
3. Dans le courant de l'année 1994, Monsieur Y se voit offrir la possibilité de céder à un tiers, Monsieur Z, les 1.000 actions de la société A dont il est porteur, et ce pour le prix de 3.000.000 FB. Monsieur Y conclut dès lors avec Monsieur Z, le 15 juillet 1994, une convention de vente des 1.000 titres susvisés, pour le prix de 3.000.000 FB. Monsieur Y envisage de poursuivre, pour le surplus, la procédure judiciaire qu'il avait engagée vis-à-vis de Monsieur X.
4. Si Monsieur Z a signé la convention du 15 juillet 1994 en son nom et pour son compte personnels, il a cependant, sans faire état de cette circonstance lors de l'acquisition des titres, conclu en même temps avec Monsieur C une «convention de croupier» aux termes de laquelle Monsieur Z et Monsieur C se partageraient à raison de 50 % chacun les profits et pertes pouvant résulter de la prise d'une participation dans la société A.
5. Après avoir eu connaissance de la convention de cession intervenue entre Messieurs Y et Z, Monsieur X, se prévalant de l'existence d'un litige toujours en cours au sujet des titres de la société A ainsi transférés, notifie officiellement à Messieurs Y et Z, en octobre 1994, sa volonté d'exercer un «retrait litigieux» en remboursant à Monsieur Z la somme de 3.000.000 FB payée par celui-ci lors de l'acquisition des titres de la société A. Monsieur X exige, en contrepartie de cette somme, la restitution des 1.000 titres de la société A, ainsi que le désistement de Monsieur Y du procès toujours pendante entre Messieurs X et Y.
6. Monsieur C, particulièrement inquiet de la tournure des événements, décide de vous consulter. Il s'interroge plus spécialement sur le bien-fondé de l'initiative prise par Monsieur X de «récupérer» les actions de la société A initialement vendues par ledit Monsieur X et aux conséquences de ce retrait sur le sort de la convention de croupier liant Monsieur C à Monsieur Z.

EXPOSITION «LA MODE ET L'ART» AU PALAIS DES BEAUX-ARTS

Le mercredi 25 octobre 1995 à 18h30

(voir annonce page 27)

Que représente la mode en tant que phénomène social, politique et culturel ? Quelles relations entretient-elle avec les arts plastiques ? Quelle est la valeur symbolique du vêtement ? Quel rôle joue-t-il, entre le réel et l'apparence ? La mode n'est-elle pas, tout comme l'art, un moyen pour chacun de se démarquer de l'autre ?

Ce sont quelques-unes des interrogations que suscite cette exposition. En suivant un itinéraire thématique, l'on découvrira une confrontation de styles, de formes et de périodes à travers les créations de grands couturiers tels Saint Laurent, Courrèges, Chanel, Dior, Lacroix et Rabanne, de grands stylistes d'aujourd'hui comme Rei Kawakubo (Comme des Garçons), Issey Miyake, Martin Margiela ou Romeo Gigli, mais aussi des oeuvres des artistes les plus significatifs de l'époque contemporaine depuis les années '60, tels Warhol, Christo, Keith Haring, Soto et d'autres.

La visite de l'exposition sera organisée en nocturne privée, entièrement réservée à la Conférence, par groupes accompagnés de guides compétents.

P.A.F.
stagiaires membres et conjoints : 200 F
membres de la Conférence : 350 F
non membres : 500 F

Réservation au secrétariat de la Conférence avant le 13 octobre 1995 (tél. : 508.66.43. de 9h30 à 12h30).

A l'issue de la visite, le «verre de l'amitié» sera offert par le traiteur «Les frères Debecker».

Avec le soutien de la Maison Bouvy.

ACTIVITÉS

TOURNOI DE BOWLING

Mercredi 8 novembre 1995 à 20h00

au Crosly Super Bowling,
boulevard de l'Europe 36 à 1000 Bruxelles

Spécialistes ou débutants dans l'art de la boule trouée, amateurs de jeux de quilles et d'ambiance garantie, la Conférence vous donne rendez-vous pour son «Tournoi de bowling» le 8 novembre 1995.

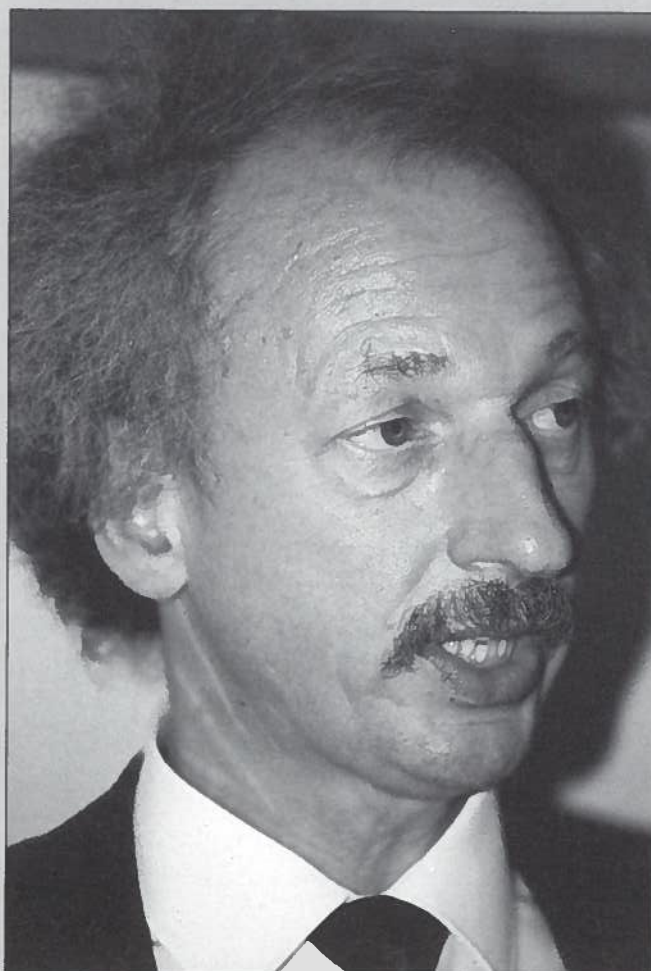
P.A.F. stagiaires membres : 150 F
membres : 300 F
non membres : 500 F

Inscriptions au Secrétariat de la Conférence ou chez Me Aline Kahn au 543.40.41. (tél.) ou 534.42.43. (téléfax) au plus tard pour le jeudi 2 novembre 1995.

GRANDE CONFÉRENCE DE DIRK FRIMOUT

L'année se poursuivra la tête dans les étoiles avec la Grande Conférence de Dirk Frimout.

Le lieu et la date de cette conférence vous seront communiqués dans le prochain numéro.



A CTIVITÉS

RECYCLAGE SUR : «L'ÉVOLUTION RÉCENTE ET LES PERSPECTIVES DU DROIT DES SOCIÉTÉS ET DE L'ENTREPRISE EN DIFFICULTÉ»

Mercredi 6 décembre 1995

auditorium de la Générale de Banque,
rue de la Chancellerie, 1, 1000 Bruxelles

sous la direction scientifique de Me François Glansdorff, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles,
Dauphin de l'Ordre français des Avocats du Barreau de Bruxelles.

en matinée : droit des sociétés :

1. les conventions entre actionnaires et les cessions d'actions
2. la solution des litiges entre actionnaires
3. les conflits d'intérêt et autres questions d'actualité concernant la responsabilité des administrateurs
4. les fusions, scissions et apports de branches d'activité.

en après-midi : l'entreprise en difficulté :

5. les choix à opérer et les responsabilités consécutives
6. les modifications législatives en cours (fond, procédure)
7. conclusions générales.

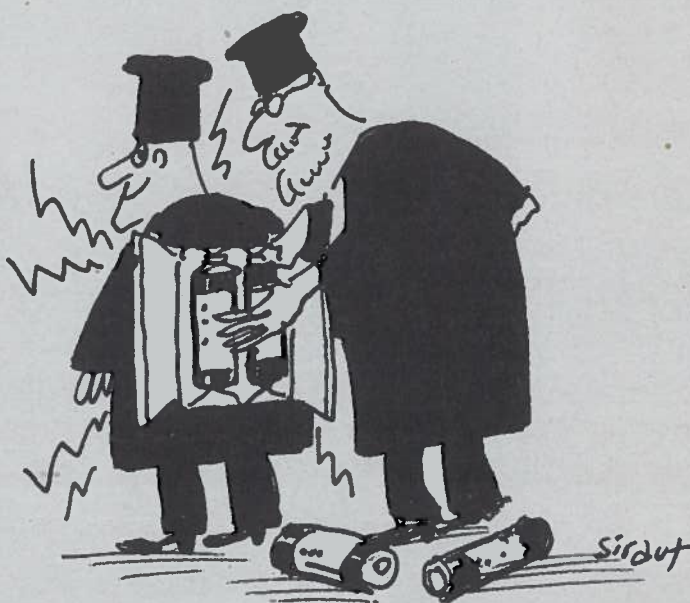
L'ouvrage reprenant les contributions des différents orateurs sera remis aux participants.

P.A.F.

stagiaires membres (sans le lunch ni l'ouvrage) : 1.000 F.

membres (y compris le lunch et l'ouvrage) : 5.000 F.

non membres (y compris le lunch et l'ouvrage) : 10.000 F.



A CTIVITÉS

LES PETITS DÉJEUNERS DU RECYCLAGE

le samedi matin, de 9h30 à 12h30

La Conférence du Jeune Barreau a le plaisir de vous convier à ses «Petits Déjeuners du Recyclage», qui auront lieu les samedis 25 novembre et 16 décembre 1995, 6 janvier, 20 janvier et 3 février 1996.

A l'occasion de chacun de ces Petits Déjeuners une matière sera abordée sous deux angles :

- 1°) questions d'actualité,
- 2°) incidences du droit fiscal dans la matière concernée.

Les matières traitées seront les suivantes :

- droit familial
- droit social
- droit des contrats
- droit immobilier
- l'avocat face au fisc

L'objectif de ces Petits Déjeuners est de permettre à tous de se tenir au courant des nouveautés et de percevoir l'incidence du droit fiscal dans ces matières.

Prix :

- stagiaires : 200 F
- membres : 1.000 F
- l'inscription des membres aux cinq Petits Déjeuners : 4.000 F

Informations et renseignements au secrétariat de la Conférence (tél. 508.66.43).

SEMAINE SPORTS D'HIVER - VAL D'ISÈRE

Du 3 au 10 février 1996



Le Carrefour des Colonnes en collaboration avec la Conférence du Jeune Barreau organise une semaine sports d'hiver à Val d'Isère.

Les logements se feront soit à la Résidence Hôtel Rocher Soleil (****) soit à la Résidence Alpina Lodge (***).

Prix :

- Stagiaires : 15.000 F
- Avocats membres : 20.000 F
- Avocats non membres : 25.000 F

Le prix comprend le logement durant 7 jours, le forfait ski Espace Killy durant 6 jours et le transport en autocar.

Inscriptions au secrétariat de la Conférence avant le 15 octobre 1995 par le versement d'un acompte de 30 % - attention les places sont limitées. Tél. 508.66.43 - compte n° 630-0295260-51

LES CODES LARCIER

À PARAÎTRE

La mise à jour 1995(II)
paraîtra début octobre.

VIENT DE
PARAÎTRE

LA NOUVELLE ÉDITION DE BASE 1995

Collection complète (5 tomes),
tables comprises. 21.750 BEF
(au lieu de 28.440 BEF, valeur totale)

Tome I - Droit civil, judiciaire et commercial. ... 5.650 BEF
Tome II - Droit pénal. 4.850 BEF
Tome III - Droit social. 6.250 BEF
Tome IV - Droit économique et fiscal. 5.550 BEF
Tome V - Droit public et administratif. 5.750 BEF
Tables chronologiques et alphabétiques. 390 BEF

Les Tables de tous les tomes sont dorénavant
rassemblées en **un seul volume séparé**.
Elles sont mises à jour tous les 6 mois avec les
compléments de manière cumulative.
Il suffit donc de **consulter une seule table**, à la fois
pour les Codes et les Compléments.

*Conditions spéciales
pour les étudiants et jeunes diplômés.*



Commandes :
Maison LARCIER, c/o Accès+, s.p.r.l.
Fond Jean-Pâques, 4 - 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : (010) 48.25.00 - Fax : (010) 48.25.19

VIENT DE
PARAÎTRE



COLLECTION

• CRÉATION - INFORMATION - COMMUNICATION •

LE NOUVEAU DROIT D'AUTEUR ET LES DROITS VOISINS

par

Alain BERENBOOM

Avocat, Professeur à l'Université Libre de Bruxelles

Comment couler dans un texte de loi une activité aussi fébrile que la création, au moment où les techniques de diffusion et de reproduction explosent ? Le satellite arrose toute la planète, les photocopieurs reproduisent les œuvres plus vite qu'on ne les imprime, le multimédia introduit cent mille livres sur 20 cm² ... Depuis les deux nouvelles lois du 30 juin 1994, créateurs, interprètes, producteurs, éditeurs, tous les titulaires et les utilisateurs de droits doivent revoir leurs pratiques, repenser leur métier.

**Pratique et concret,
le premier ouvrage complet sur la nouvelle législation.**

Un volume 16 x 24 cm, 456 pages, 1995, **3.200 BEF** (TVAC franco Belgique)

Commandes :

Maison LARCIER, c/o Accès+, s.p.r.l.
Fond Jean-Pâques, 4 - 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : (010) 48.25.00 - Fax : (010) 48.25.19



UN DOSSIER DU
JOURNAL DES TRIBUNAUX

SCHENGEN, UN MODÈLE POUR L'EUROPE PÉNALE ?

par

Gaëlle RENAULT

*Licenciée en droit et en criminologie
Assistante de recherche à la Faculté de droit de l'U.C.L.*

Cet ouvrage constitue une approche systématique et critique
des différentes mesures prises par les Etats signataires en
matière d'immigration et de droit d'asile d'une part, d'entrai-
de judiciaire et de coopération policière d'autre part.

Un volume 16 x 24 cm, 144 pages, 1995, **1.250 BEF** (TVAC franco Belgique)

Commandes :

Maison LARCIER, c/o Accès+, s.p.r.l.
Fond Jean-Pâques, 4 - 1348 Louvain-la-Neuve
Tél. : (010) 48.25.00 - Fax : (010) 48.25.19

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE

Composition de la Commission administrative du Jeune Barreau - Année judiciaire 1995-1996



1. Président

Pierre BÉRETZÉ

Avenue Brugmann 32, bte 3, 1060 Bruxelles
Tél. : 343.55.15 - Fax : 347.59.99

2. Vice-président

Marc DEMARTIN

Avenue de Broqueville 116, btes 13-15
1200 Bruxelles
Tél. : 770.62.20 - Fax : 770.93.65

3. Directeur

Michel VLIES

Rue Hydraulique 6, 1040 Bruxelles
Tél. : 217.39.90 - Fax : 218.06.72

4. Ancien président

Jean-Pierre BETTE

Avenue Louise 479, bte 45, 1050 Bruxelles
Tél. : 644.14.44 - Fax : 644.25.25

5. Orateur de rentrée

Benoît MICHAUX

Avenue de Tervueren 268 A, 1150 Bruxelles
Tél. : 778.22.11 - Fax : 763.21.85

Commissaires

6. Alain GUILMOT

Secrétaire, responsable du périodique «La Conférence»
Rue Camille Lemonnier 68, 1060 Bruxelles
Tél. : 344.18.45 - Fax : 347.21.23

7. Damien BASSINE

Trésorier
avenue de Jette 32, 1080 Bruxelles
Tél. : 420.24.44 - Fax : 420.29.56

8. Catherine MERGAN

Officier de bouche, assesseur suppléant aux exercices de plaidoiries, déléguée «Avocats sans frontières»
Chaussée de la Hulpe 177/12,
1170 Bruxelles
Tél. : 660.69.00 - Fax : 660.40.39

9. Géraldine GOHIMONT

Déléguée revue, assesseur effectif aux exercices de plaidoiries
Avenue Louise 129 A, bte 23,
1050 Bruxelles
Tél. : 537.28.68 - Fax : 537.28.68

10. Geoffroy CRUYSMANS

Assesseur effectif aux exercices de plaidoiries, adjoint aux relations avec les stagiaires, responsable du protocole
Place G. Brugmann 12/1, 1060 Bruxelles
Tél. : 345.19.92 - Fax : 347.31.10

11. Gérard KUYPER

Secrétaire adjoint, adjoint au périodique «La Conférence», responsable des activités scientifiques, responsable des Palais littéraires et artistiques
Avenue Clémentine 3, 1060 Bruxelles
Tél. : 534.50.98 - Fax : 534.54.02

12. Antoine HENRY de FRAHAN

Trésorier adjoint, adjoint au périodique «La Conférence», responsable des Cercles Marin
Rue Bréderode 13 - 1000 Bruxelles
Tél. : 517.94.11 - Fax : 517.95.77

13. Aline KAHN

Assesseur suppléant aux exercices de plaidoiries, responsable des prix, responsable des sports, déléguée adjoint «Avocats sans frontières»
Avenue Ducpétiaux 53 A, 1060 Bruxelles
Tél. : 534.40.41 - Fax : 534.42.43

14. Chantal DE BREMAEKER

Responsable des relations avec les stagiaires, déléguée revue, responsable relations publiques et presse
Place St Denis 13, 1190 Bruxelles
Tél. : 332.03.22 - Fax : 332.05.03

LE BILLET DU DIRECTEUR

Contrairement à ce que pourrait laisser sous-entendre son appellation, la Conférence du Jeune Barreau n'est pas, par essence, destinée à proposer sa panoplie d'activités aux seuls jeunes avocats.

Certes, elle fut au siècle dernier, lors de ses premiers balbutiements, une émanation du Bureau de consultation gratuite (l'ancêtre de l'actuel Bureau de consultation et de défense) et avait pour but de «permettre aux jeunes avocats de s'exercer dans l'art de la parole et de la discussion», mais, tel qu'il fut défini en 1924, l'objet de la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles concernait bien plus généralement «toute activité relative, même indirectement, à la profession d'avocat, à la vie du barreau, au perfectionnement intellectuel et technique de ses membres, ainsi qu'à l'entraide confraternelle».

La formulation accuse sans doute le poids des ans, mais l'esprit est resté identique : la Conférence est le lieu de rencontre privilégié de tous les avocats, jeunes ou moins jeunes, désireux de vivre la confraternité au quotidien et dans tous ses aspects.

Toutefois - et c'est heureux - la Conférence a toujours estimé qu'il lui appartenait d'apporter une attention toute particulière à l'égard des plus jeunes, confrontés à divers égards à une difficile insertion dans la vie professionnelle.

L'Ordre lui-même n'y est pas resté insensible puisqu'il a délégué à la Conférence la réalisation de certaines de ses missions à l'égard des stagiaires, telle l'organisation des exercices de plaidoiries.

L'accueil des stagiaires est ainsi devenu l'un des objectifs primordiaux de la Conférence et qu'il soit dit que nous ne ménagerons pas nos efforts pour l'atteindre. C'est le rôle de tous les membres de la commission administrative.

C'est également celui du directeur de la Conférence dont les tâches concernent pour la plupart cette ouverture aux plus jeunes auxquels je voudrais m'adresser plus spécifiquement en brossant brièvement le tableau des activités ou services qui les concernent.

1. L'accueil des stagiaires

Une journée d'accueil (il s'agit en fait d'une après-midi suivie d'une soirée) est organisée chaque année dans le but de favoriser l'intégration des nouveaux venus.

Présentation de la Conférence et de ses activités, informations diverses sur les principales obligations des avocats et des stagiaires, présentation d'un exercice de plaidoiries, rencontre avec le Bâtonnier et les membres du conseil de l'Ordre et dîner qui se veut avant tout convivial vous seront ainsi proposés;

Cette année, la «journée» débutera dès 16h30, le mardi 3 octobre.

2. Les exercices de plaidoiries

Conformément au règlement du stage, le directeur de la Conférence se voit confier la présidence du jury des exercices de plaidoiries.

Chacun d'entre vous sera personnellement avisé de la date à laquelle il présentera son exercice et des délais dans lesquels il devra communiquer ses conclusions.

Cet exercice est certes obligatoire - c'est la seule de nos activités qui présente ce caractère - mais j'ose espérer que l'expérience n'en sera pas moins enrichissante, un conseil, en ce domaine comme en bien d'autres, n'étant jamais superflu.

3. La recherche d'un patron de stage ou d'une collaboration

C'est à nouveau en temps que directeur de la Conférence que je centraliserai et coordonnerai tant les offres que les demandes de stage ou de collaboration.

Je serai à votre disposition et à celle de tout «candidat patron» afin de faire coïncider, tant que faire se peut, l'offre, en l'espérant abondante, et la demande, accompagnée d'un curriculum vitae aussi précis que possible.

4. Le service de remplacement

Le tableau du service de remplacement établi et édité par l'Ordre national des

avocats mentionne le nom et les coordonnées des avocats stagiaires qui désirent assurer le remplacement, devant les juridictions de l'arrondissement de Bruxelles, des confrères d'autres barreaux.

Ce service ne s'adresse toutefois qu'aux stagiaires de 2^e et 3^e années auxquels je ferai parvenir en temps utile un formulaire qu'ils n'auront plus, s'ils le désirent, qu'à me retourner dans les meilleurs délais.

5. Les séminaires de communication et de négociation

Même s'il ne s'agit pas à proprement parler d'une activité de la Conférence, je m'en voudrais tout particulièrement de ne pas vous parler brièvement de ces séminaires organisés depuis plusieurs années par l'ASBL Vidéo et Formation du Barreau de Bruxelles sous l'égide de l'Ordre français et remportant chaque année un succès considérable de participation.

Le premier séminaire est principalement axé sur la prise de parole en public, le second, comme son nom l'indique, sur la négociation. Leur particularité commune est de se détourner de toute formation *ex cathedra* pour tenter de dégager un enseignement pratique sur base d'exercices individuels ou collectifs dont beaucoup sont filmés.

Une réunion destinée à recueillir les inscriptions des stagiaires intéressés se tiendra le mercredi 25 octobre à 11h30 et une lettre vous invitant à y participer vous sera adressée d'ici là.

6. Les prix

La Conférence organise plusieurs concours au terme desquels sont attribués divers prix qui sont remis à leurs lauréats lors de la séance solennelle de rentrée.

Il s'agit tout d'abord du prix Boels qui récompense les deux meilleurs exercices de plaidoiries des stagiaires de première année.

Son montant est destiné à couvrir les frais d'un séjour à Paris au cours duquel les lauréats participeront à un prix d'éloquence organisé par la Conférence du stage du barreau de Paris.

L'année judiciaire écoulée, les lauréats du prix Boels furent Maîtres Marie-Aude Beernaert, Anne Karcher et Matthieu Duplat.

Le prix des anciens présidents de la Conférence récompense quant à lui la meilleure consultation écrite donnée par un stagiaire de 1ère ou de 2e année.

Cette année, les consultations devront être remises au plus tard le 13 octobre 1995 et il vous est loisible de prendre connaissance du sujet imposé en parcourant la page 34 du présent numéro.

L'année dernière, le lauréat en fut Maître Michel Debroux.

Enfin, les prix Lejeune et Janson récompensent les meilleures plaidoiries des stagiaires des 2e et 3e années sur un sujet de leur choix.

Le concours se déroule chaque année aux environs des premiers jours de mai.

Au cours de l'année judiciaire 1994-1995, le prix Lejeune fut remporté par Maître Anne-Marie Boudart et le prix Janson par Maître Gérard Kuyper.

Tels sont les principaux services ou principales activités que la Conférence destine aux avocats stagiaires, mais il tombe sous le sens que toutes les autres activités de la Conférence leur sont également ouvertes, un effort tout particulier allant d'ailleurs être réalisé afin de leur en permettre l'accès à des prix défiant toute concurrence.

Il vous reste à franchir le pas, les activités et plus généralement les contacts que propose la Conférence ne pouvant être qu'un excellent point de départ dans la profession qui est ou sera la vôtre.

N'hésitez de toute manière pas à prendre contact avec nous : nous sommes avant tout à votre service et désireux de faire votre connaissance.

Michel Vlies

Software
Training Center



PHM
COMPUTING

DOS - OS2
MACINTOSH - MS WINDOWS
UNIX - AS 400

Français, Néerlandais et Anglais
A Anvers, Bruxelles, Gand,
Liège, Lille, Mouscron

Renseignements et inscriptions
02/374.12.29

CONFRÉRIE JUDICIAIRE DE SAINT-YVES - BRUXELLES

AGENDA 1995-1996

La Confrérie judiciaire de Saint Yves-Bruxelles - qui regroupe des chrétiens de confession catholique ayant leurs occupations professionnelles au Palais de Justice de Bruxelles - a le plaisir de vous communiquer ses prochaines activités et de vous y inviter cordialement :

Eucharisties à N.D. de la Chapelle, jeudi à 12h15 :

- * Messe du Saint-Esprit : 7/09 (bilingue, avec la Broederschap Sint-Ivo)
- * Messe des défunts : 9/11 (idem)

Eucharisties à ND. du Sablon, mercredi à 12h00 :

- * 4/10, 10/01, 7/02, 5/06
- * Avent : 6/12, 13/12 et 20/12
- * Carême : 21/02 (mercredi des Cendres), 28/02, 6-13-20 et 27/03 et 3/04
- * Fête de Saint Yves : 22/05

Réunions de l'équipe de coordination (à 12h45 avec pique-nique)

4/10, 10/1, 27/03, 5/06

Pique-nique débats (à 12h45)

13/12, 28/02

Lieu de recueillement du Palais de Justice (local M43 Niv. 01 rotonde infér.)

Rencontre spirituelle tous les jeudis de 13h15 à 14h00 et les mardis 10/10, 23/01 et 30/04 de 11h00 à 11h45.

Week-end de réflexion et de ressourcement

1er, 2 et 3/03, animé par l'Abbé de Baets à Ohain.

Grand Pardon de St Yves à Tréguier (Bretagne)

Dimanche 19 mai (voyage organisé du 16 au 20/05, week-end de l'Ascension)/

Personnes de contact pour la Confrérie :

Maître Mireille Bergiers, tél./fax :

242.27.35.

M. l'Avocat Général Paul De Cant, tél. :

508.64.69 (matin).

Bienvenue à tous.

RALIER

Fournitures informatiques

T.02/469.03.33



GOLF CLUB DE SEPT FONTAINES



Découvrir le golf en 4 mois à Sept Fontaines : 16.000 FB*